

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2372

20 décembre 2006

### SOMMAIRE

Actipar S.A. ....	113810	Legaffa S.A., Luxembourg .....	113850
Agate, S.à r.l., Luxembourg .....	113850	Marexbel S.A., Bertrange .....	113851
Agroline S.A. ....	113810	Maçon Plus S.A., Wasserbillig .....	113810
Artvalue.com S.A., Luxembourg .....	113812	Mimi & Koko Investments S.A., Luxembourg ...	113846
Artvalue.com S.A., Luxembourg .....	113819	Motor Car Leasing S.A., Luxembourg .....	113820
Artvalue.com S.A., Luxembourg .....	113819	Motor Car Leasing S.A., Luxembourg .....	113820
Automotive Sealing Systems Company S.A., Luxembourg .....	113830	MSREF IV Messorio, S.à r.l., Luxembourg .....	113839
Banque BCP S.A. ....	113830	Noxitel S.A. ....	113812
Black Bulls, S.à r.l., Esch-sur-Alzette .....	113813	Parkridge Holdings Russia Property, S.à r.l., Luxembourg .....	113832
Blue Indies S.A., Luxembourg .....	113811	Prevprop Properties, S.à r.l., Luxembourg .....	113819
Blue Indies S.A., Luxembourg .....	113811	Prevprop Properties, S.à r.l., Luxembourg .....	113820
Cap Agro S.A. ....	113810	Primedale Participation S.A. ....	113812
Cazerpo LLC S.A., Luxembourg .....	113845	Private Collection, S.à r.l., Kayl .....	113819
Cloumico S.A. ....	113810	Real Software Finance, S.à r.l., Luxembourg ...	113851
Delta Perspectives S.A., Luxembourg .....	113822	Regisa S.A., Luxembourg .....	113822
Destination Participation S.A. Soparfi, Luxembourg .....	113823	Resam Europe, S.à r.l., Luxembourg .....	113845
Dolphin Air Europe S.A., Luxembourg .....	113820	SA.RO.MI. S.A., Luxembourg .....	113851
Dolphin Air Europe S.A., Luxembourg .....	113820	SA.RO.MI. S.A., Luxembourg .....	113851
Domus Mercurii Investments, S.à r.l., Luxembourg .....	113849	Santémédia Group Holding, S.à r.l., Munsbach ..	113817
Enic Sports, S.à r.l., Luxembourg .....	113846	Société Européenne de Développement Hôtelier S.A., Luxembourg .....	113850
European Media Services, S.à r.l., Luxembourg ..	113823	Sora S.A., Luxembourg .....	113839
Federal-Mogul Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	113823	Sora S.A., Luxembourg .....	113845
Ficomex S.A. ....	113812	Sora S.A., Luxembourg .....	113845
Financière Jean Rouch S.A. ....	113812	Sora S.A., Luxembourg .....	113846
Firetec, S.à r.l., Bertrange .....	113821	Sora S.A., Luxembourg .....	113846
Firetec, S.à r.l., Bertrange .....	113822	Stratos, S.à r.l., Luxembourg .....	113819
First Data Corporation (Luxembourg), S.à r.l., Luxembourg .....	113849	Terre Rouge Investissement Holding S.A., Luxembourg .....	113823
Goyens & Co, S.à r.l., Luxembourg .....	113822	TPS Frigorifique Florean, S.à r.l., Dudelange ...	113849
Groupe Albert I <sup>er</sup> S.A., Luxembourg .....	113817	TPS Frigorifique Florean, S.à r.l., Dudelange ...	113850
Groupe Atrium S.A., Steinfort .....	113817	Trade Corporation S.A.H., Luxembourg .....	113831
HI-INT S.A., Luxembourg .....	113831	Trade Corporation S.A.H., Luxembourg .....	113831
Impresa S.A., Luxembourg .....	113849	Trade Corporation S.A.H., Luxembourg .....	113831
Impresa S.A., Luxembourg .....	113849	Trade Corporation S.A.H., Luxembourg .....	113832
KSM Participations Mobilières et Immobilières S.A., Luxembourg .....	113850	Winncare S.A., Luxembourg .....	113813
LBREP II Adam, S.à r.l., Senningerberg .....	113852	Winncare S.A., Luxembourg .....	113816

113810

**ACTIPAR S.A., Société Anonyme.**

R. C. Luxembourg B 85.471.

—  
EXTRAIT

Le contrat de domiciliation conclu avec le domiciliataire Joseph Hansen, avocat à la Cour, L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains, a été résilié avec effet au 3 janvier 2006.

Luxembourg, le 13 novembre 2006.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2006, réf. LSO-BW03619. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(124165.2//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2006.

---

**AGROLINE S.A., Société Anonyme.**

R. C. Luxembourg B 107.769.

—  
EXTRAIT

Le contrat de domiciliation conclu avec le domiciliataire Joseph Hansen, avocat à la Cour, L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains, a été résilié avec effet au 3 janvier 2006.

Luxembourg, le 13 novembre 2006.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2006, réf. LSO-BW03622. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(124166.2//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2006.

---

**CAP AGRO S.A., Société Anonyme.**

R. C. Luxembourg B 109.708.

—  
EXTRAIT

Le contrat de domiciliation conclu avec le domiciliataire Joseph Hansen, avocat à la Cour, L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains, a été résilié avec effet au 3 janvier 2006.

Luxembourg, le 13 novembre 2006.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2006, réf. LSO-BW03625. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(124168.2//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2006.

---

**CLOUMICO S.A., Société Anonyme.**

R. C. Luxembourg B 62.508.

—  
EXTRAIT

Le contrat de domiciliation conclu avec le domiciliataire Joseph Hansen, avocat à la Cour, L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains, a été résilié avec effet au 3 janvier 2006.

Luxembourg, le 13 novembre 2006.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2006, réf. LSO-BW03627. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(124169.2//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2006.

---

**MAÇON PLUS S.A., Société Anonyme,**

**(anc. ALDERO S.A.).**

Siège social: L-6633 Wasserbillig, 21, route de Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 65.342.

—  
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 8 novembre 2006.

J. Seckler

Le notaire

(124241.3/231/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2006.

---

113811

**BLUE INDIES, Société Anonyme,  
(anc. LUXEMBOURGEOISE DE PARTICIPATIONS IMMOBILIERES S.A.).**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.  
R. C. Luxembourg B 117.812.

L'an deux mille six, le dix novembre.

Par-devant Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme dénommée LUXEMBOURGEOISE DE PARTICIPATIONS IMMOBILIERES S.A., avec siège social à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 14 juillet 2006, publié au Mémorial C numéro 1723 du 15 septembre 2006, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 117.812.

La séance est ouverte à 11.30 heures, sous la présidence de Monsieur Patrick Rochas, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Maurice Houssa, économiste, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Madame Catherine Calvi, employée privée, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

Le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les cent (100) actions d'une valeur nominale de cinq cents euros (EUR 500,-) représentant l'intégralité du capital social de cinquante mille euros (EUR 50.000,-), sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut ainsi délibérer et décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence ainsi que les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, demeureront annexées aux présentes avec lesquelles elles seront soumises aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1.- Changement de la raison sociale en BLUE INDIES.

2.- Modification afférente de l'article 1<sup>er</sup>.

Après en avoir délibéré, l'assemblée adopte, à l'unanimité la résolution suivante:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide de changer la dénomination de la société en BLUE INDIES.»

*Deuxième résolution*

Suite à la résolution prise ci-dessus, l'assemblée générale décide de modifier en conséquence l'article 1<sup>er</sup> pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par la présente une société anonyme sous la dénomination de BLUE INDIES.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, le Président lève la séance.

*Frais*

Tous les frais et honoraires, quels qu'ils soient, dus en vertu des présentes sont à la charge de la société.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: P. Rochas, M. Houssa, C. Calvi, B. Moutrier.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 13 novembre 2006, vol. 922, fol. 40, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 14 novembre 2006.

B. Moutrier.

(123523.3/272/51) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2006.

**BLUE INDIES, Société Anonyme,  
(anc. LUXEMBOURGEOISE DE PARTICIPATIONS IMMOBILIERES S.A.).**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.  
R. C. Luxembourg B 117.812.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 14 novembre 2006.

B. Moutrier.

(123532.3/272/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2006.

113812

**FICOMEX S.A., Société Anonyme.**

R. C. Luxembourg B 85.470.

—  
EXTRAIT

Le contrat de domiciliation conclu avec le domiciliataire Joseph Hansen, avocat à la Cour, L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains, a été résilié avec effet au 3 janvier 2006.

Luxembourg, le 13 novembre 2006.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2006, réf. LSO-BW03630. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(124170.2//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2006.

---

**FINANCIERE JEAN ROUCH S.A., Société Anonyme.**

R. C. Luxembourg B 68.673.

—  
EXTRAIT

Le contrat de domiciliation conclu avec le domiciliataire Joseph Hansen, avocat à la Cour, L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains, a été résilié avec effet au 8 septembre 2006.

Luxembourg, le 13 novembre 2006.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2006, réf. LSO-BW03633. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(124171.2//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2006.

---

**NOXITEL S.A., Société Anonyme.**

R. C. Luxembourg B 79.613.

—  
EXTRAIT

Le contrat de domiciliation conclu avec le domiciliataire Joseph Hansen, avocat à la Cour, L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains, a été résilié avec effet au 3 janvier 2006.

Luxembourg, le 13 novembre 2006.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2006, réf. LSO-BW03637. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(124172.2//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2006.

---

**PRIMEDALE PARTICIPATION S.A., Société Anonyme.**

R. C. Luxembourg B 84.373.

—  
EXTRAIT

Le contrat de domiciliation conclu avec le domiciliataire Joseph Hansen, avocat à la Cour, L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains, a été résilié avec effet au 3 janvier 2006.

Luxembourg, le 13 novembre 2006.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2006, réf. LSO-BW03643. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(124174.2//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2006.

---

**Artvalue.com, Société Anonyme,  
(anc. FLASH S.A.).**

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R. C. Luxembourg B 54.750.

—  
Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 2006, réf. LSO-BW04013, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 novembre 2006.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER ET BONTEMPS

Signatures

(124272.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2006.

---

**BLACK BULLS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4451 Esch-sur-Alzette, 23, rue du Moulin.  
R. C. Luxembourg B 52.235.

DISSOLUTION

L'an deux mille six, le dix-sept octobre. Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange.

A comparu:

Monsieur José Ferreira Araujo, gérant de sociétés, né le 26 novembre 1958 à Vila Nova de Famalicao (P), demeurant à L-4750 Rumelange, 29A, rue Michel Rodange,

agissant comme unique associé (suite à une cession de parts sous seing privée), annexée au présent acte de la société à responsabilité limitée BLACK BULLS, S.à r.l., avec siège social à L-4451 Esch-sur-Alzette, 23, rue du Moulin, (R.C. B N° 52.235), constituée suivant acte notarié du 4 septembre 1995, publié au Mémorial C N° 588/1995,

lequel comparant en sa qualité d'associé unique réunissant toute les parts sociales en une main, conclut formellement à la dissolution de ladite société,

- il déclare encore que la liquidation de la société a d'ores et déjà été opérée et clôturée et qu'il assume personnellement tous éléments actifs et passifs éventuels de la société dissoute.

Nous Notaire avons donné acte de la liquidation et de la dissolution de la société BLACK BULLS, S.à r.l.

Les documents seront conservés au domicile du de Monsieur José Ferreira Araujo.

*Frais*

Les frais du présent acte sont estimés à la somme de neuf cents euros (EUR 900,-).

Dont acte, fait et passé à Steinfort, date qu'en tête.

Et après lecture faite au comparant, celui-ci a signé la présente minute avec le notaire instrumentant.

Signé: J. Ferreira Araujo, G. d'Huart.

Enregistré à Luxembourg, le 23 octobre 2006, vol. 922, fol. 12, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 30 octobre 2006.

G. d'Huart.

(124250.3/207/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2006.

**WINNCARE S.A., Société Anonyme.**

Registered office: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.  
R. C. Luxembourg B 97.376.

In the year two thousand and six, on the twenty-third of October.

Before Maître Paul Frieders, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Mrs Marieke Kernet, lawyer, residing in Luxembourg,

acting by virtue of resolutions taken by the Board of Directors of WINNCARE S.A. on October 20, 2006, copy of an excerpt of said resolutions, after having been signed *in varietur* by the appearing person and the undersigned notary will be annexed to this document to be filed with it to the registration authorities.

Who declared and required the undersigned notary to record that:

I.- WINNCARE S.A., a société anonyme having its registered office at 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 97.376, was incorporated under the laws of Luxembourg by deed of the undersigned notary dated November 26, 2003, published in the Mémorial C number 15 of January 6, 2004. The Articles of Association have been amended several times and for the last time by deed of the undersigned notary dated June 30, 2005, published in the Mémorial C number 1348 of December 8, 2005.

II.- According to article 5 of the articles of association, the corporation has an issued capital often million nine hundred and forty-eight thousand nine hundred and two Euro (10,948,902.- EUR) represented by three classes of ordinary shares and three classes of voting preference shares, as follows:

1) four thousand three hundred and seventy-five (4,375) A Ordinary Shares with a par value of two Euro (2.- EUR) each (the A Ordinary Shares);

2) forty-three thousand seven hundred and fifty (43,750) B Ordinary Shares with a par value of two Euro (2.- EUR) each (the B Ordinary Shares);

3) one thousand two hundred and fifty (1,250) D Ordinary Shares with a par value of two Euro (2.- EUR) each (the D Ordinary Shares);

4) one hundred and seventy thousand six hundred and twenty-five (170,625) voting A Preference Shares, with a par value of two Euro (2.- EUR) each (the A-Preference Shares);

5) five million two hundred and fifty-four thousand three hundred and thirty-three (5,254,333) voting B Preference Shares, with a par value of two Euro (2.- EUR) each (the B-Preference Shares);

6) one hundred and eighteen (118) voting E Preference Shares, with a par value of two Euro (2.- EUR) each and an issue premium of fourteen thousand four hundred and five Euro seventy-eight cent (14,405.78 EUR) on each share (the E-Preference Shares);

(the A-Preference Shares, the B-Preference Shares, the E-Preference Shares and any other preference shares envisaged under these Articles being hereinafter sometimes collectively referred to as the Preference Shares, and the A Ordinary Shares, B Ordinary Shares, D Ordinary Shares and any other ordinary shares envisaged under these Articles hereinafter sometimes collectively referred to as the Ordinary Shares).

The Preference Shares shall have the rights ascribed to them respectively as described in articles 33 and 36 of the Articles.

The authorized capital of the Company is set at nineteen million nine hundred ninety-six thousand four hundred two Euro (19,996,402.- EUR).

The board of directors is authorized to issue up to six hundred twenty-five (625) A Ordinary Shares with or without issue premium, twenty-four thousand three hundred seventy-five (24,375) A-Preference Shares, four million one hundred thousand (4,100,000) new B-Preference Shares with or without issue premium, one thousand nine hundred twenty-six (1,926) new D Ordinary Shares with or without issue premium and three hundred ninety-six thousand eight hundred twenty-four (396,824) new D-Preference Shares with or without issue premium so as to bring the total capital of the Company up to the total authorised share capital. The board of directors is further authorised to suppress any preferential subscription rights that may exist.

III. - Pursuant to this authorization, the Board of Directors has decided on October 20, 2006 to increase the share capital of the corporation by a total amount of twenty thousand Euro (20,000.- EUR) by the issuance of (i) two hundred and fifty (250) new A Ordinary Shares, each having a par value of two Euro (2.- EUR) and (ii) nine thousand seven hundred and fifty (9,750) new A-Preference Shares, each having a par value of two Euro (2.- EUR), so as to bring the share capital from its present amount of ten million nine hundred and forty-eight thousand nine hundred and two Euro (10,948,902.- EUR) to a new total amount of ten million nine hundred and sixty-eight thousand nine hundred and two Euro (10,968,902.- EUR).

The Board further resolved in accordance with the authorisation conferred to the Board by virtue of article 5.3. of the articles of association, to acknowledge the shareholders' waiver of their preferential subscription rights in respect of the capital increase and corresponding issuance of (i) two hundred and fifty (250) new A Ordinary Shares, each having a par value of two Euro (2.- EUR) and (ii) nine thousand seven hundred and fifty thousand (9,750) new A-Preference Shares, each having a par value of two Euro (2.- EUR).

According to the aforementioned minutes of the meeting of the Board of Directors, the two hundred and fifty (250) new A Ordinary Shares and the nine thousand seven hundred and fifty thousand (9,750) new A-Preference Shares, each having a par value of two Euro (2.- EUR) have been subscribed by Mr Jean-Pierre Sarron, Chief Financial Officer, born in Bourg en Bresse (France) on January 18, 1960, residing at 3, avenue Calliope, F-44470 Carquefou, and fully paid up by a contribution in cash of twenty thousand Euro (20,000.- EUR), as was evidenced to the Board by the production of a blocking certificate stating that the amount of twenty thousand Euro (20,000.- EUR) has been paid into the account of the Company and blocked for the purposes of the present capital increase.

Evidence of the aforementioned payment has been given to the undersigned notary who acknowledges this expressly.

As a result of the above resolutions, the Board resolved to amend article 5.1. of the articles of association of the Company to read as follows:

## «II. Capital - Shares

### Art. 5. Capital - Shares

5.1. The issued capital of the Company is set at ten million nine hundred and sixty-eight thousand nine hundred and two Euro (10,968,902.- EUR) represented by three classes of ordinary shares and three classes of voting preference shares, as:

- 1) four thousand six hundred and twenty-five (4,625) A Ordinary Shares with a par value of two Euro (2.- EUR) each (the A Ordinary Shares);
- 2) forty-three thousand seven hundred and fifty (43,750) B Ordinary Shares with a par value of two Euro (2.- EUR) each (the B Ordinary Shares);
- 3) one thousand two hundred and fifty (1,250) D Ordinary Shares with a par value of two Euro (2.- EUR) each (the D Ordinary Shares);
- 4) one hundred and eighty thousand three hundred and seventy-five (180,375) voting A preference shares, with a par value of two Euro (2.- EUR) each (the A-Preference Shares);
- 5) five million two hundred and fifty-four thousand three hundred and thirty-three (5,254,333) voting B preference shares, with a par value of two Euro (2.- EUR) each (the B-Preference Shares); and
- 6) one hundred and eighteen (118) voting E preference shares, with a par value of two Euro (2.- EUR) each and an issue premium of fourteen thousand four hundred and five Euro seventy-eight cent (14,405.78.-EUR) on each share (the E-Preference Shares);

(the A-Preference Shares, the B-Preference Shares, the E-Preference Shares and any other preference shares envisaged under these Articles being hereinafter sometimes collectively referred to as the «Preference Shares», and the A Ordinary Shares, B Ordinary Shares, D Ordinary Shares and any other ordinary shares envisaged under these Articles hereinafter sometimes collectively referred to as the «Ordinary Shares»).

The Preference Shares shall have the rights ascribed to them respectively as described in articles 33 and 36 of the present articles of association.»

### Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever incumbent to the corporation and charged to it by reason of the present deed are assessed at 1,500.- EUR.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by surname, given name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

**Follows the French version:**

L'an deux mille six, le vingt-trois octobre.

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

M<sup>e</sup> Marieke Kernet, avocat, demeurant à Luxembourg, agissant en vertu des décisions prises par le Conseil d'Administration de WINNCARE S.A. en date du 20 octobre 2006, copie d'un extrait de ces décisions après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant d'acter que:

I.- La société WINNCARE S.A., société anonyme de droit luxembourgeois, avec siège social à L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 97.376, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 26 novembre 2003, publié au Mémorial C, numéro 15 du 6 janvier 2004. Les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 30 juin 2005, publié au Mémorial C, numéro 1348 du 8 décembre 2005.

II.- Selon l'article 5 des statuts le capital social est fixé à dix millions neuf cent quarante-huit mille neuf cent deux euros (10.948.902,- EUR) représenté par trois classes d'actions ordinaires et trois classes d'actions préférentielles telles que définies ci-après, comme:

1) quatre mille trois cent soixante-quinze (4.375) Actions Ordinaires de Classe A ayant une valeur nominale de deux euros (2,- EUR) chacune (les Actions Ordinaires de Classe A);

2) quarante-trois mille sept cent cinquante (43.750) Actions Ordinaires de Classe B ayant une valeur nominale de deux euros (2,- EUR) chacune (les Actions Ordinaires de Classe B);

3) mille deux cent cinquante (1.250) Actions Ordinaires de Classe D ayant une valeur nominale de deux euros (2,- EUR) chacune (les Actions Ordinaires de Classe D);

4) cent soixante-dix mille six cent vingt-cinq (170.625) actions de vote préférentiel A, ayant une valeur nominale de deux euros (2,- EUR) chacune (les Actions Préférentielles de Classe A);

5) cinq millions deux cent cinquante-quatre mille trois cent trente-trois (5.254.333) actions de vote préférentiel B ayant une valeur nominale de deux euros (2,- EUR) chacune (les Actions Préférentielles de Classe B);

6) cent dix-huit (118) actions de vote préférentiel E ayant une valeur nominale de deux euros (2,- EUR) chacune et d'une prime d'émission de quatorze mille quatre cent cinq euros soixante-dix-huit cents (14.405,78 EUR) sur chaque action (les Actions Préférentielles de Classe E).

(les Actions Préférentielles de Classe A, les Actions Préférentielles de Classe B et les Actions Préférentielles de Classe E et toutes autres Actions Préférentielles envisagées par les présents Statuts seront ci-après, parfois collectivement, dénommées les «Actions Préférentielles» et les Actions Ordinaires de Classe A, les Actions Ordinaires de Classe B et les Actions Ordinaires de Classe D et toutes les autres Actions Ordinaires envisagées par les présents Statuts seront ci-après, parfois collectivement dénommées les «Actions Ordinaires»).

Les Actions Préférentielles se verront conférer les droits tels que décrits aux articles 33 et 36 des Statuts.

Le capital autorisé de la Société est fixé à hauteur de dix-neuf millions neuf cent quatre-vingt-seize mille quatre cent deux euros (19.996.402,- EUR).

Le conseil d'administration est autorisé à émettre six cent vingt-cinq (625) nouvelles Actions Ordinaires de Classe A avec ou sans prime d'émission, vingt-quatre mille trois cent soixante-quinze (24.375) Actions Préférentielles de Classe A avec ou sans prime d'émission, quatre millions cent mille (4.100.000) Actions Préférentielles de Classe B avec ou sans prime d'émission, mille neuf cent vingt-six (1.926) nouvelles Actions Ordinaires de Classe D avec ou sans prime d'émission, et trois cent quatre-vingt-seize mille huit cent vingt-quatre (396.824) nouvelles Actions Préférentielles de Classe D avec ou sans prime d'émission pour augmenter le capital social de la Société au montant total du capital autorisé. Le conseil d'administration est également autorisé à supprimer tout droit préférentiel de souscription qui pourrait venir à exister.

III. - Conformément aux pouvoirs qui lui ont été conférés par les statuts, le Conseil d'Administration a décidé en date du 20 octobre 2006 de procéder à une augmentation de capital à concurrence de vingt mille euros (20.000,- EUR) par l'émission de (i) deux cent cinquante (250) nouvelles Actions Ordinaires de Classe A d'une valeur nominale de deux euros (2,- EUR) chacune et de (ii) neuf mille sept cent cinquante (9.750) nouvelles Actions Préférentielles de Classe A d'une valeur nominale de deux euros (2,- EUR) chacune, afin de porter le capital social de son montant actuel de dix millions neuf cent quarante-huit mille neuf cent deux euros (10.948.902,- EUR) à un montant total de dix millions neuf cent soixante-huit mille neuf cent deux euros (10.968.902,- EUR).

Le Conseil a décidé, conformément à l'autorisation conférée au Conseil en vertu de l'article 5.3. des statuts, de prendre acte de la renonciation par les actionnaires à leur droit préférentiel de souscription en relation avec l'augmentation de capital et l'émission de (i) deux cent cinquante (250) nouvelles Actions Ordinaires de Classe A d'une valeur nominale de deux euros (2,- EUR) chacune et de (ii) neuf mille sept cent cinquante (9.750) nouvelles Actions Préférentielles de Classe A d'une valeur nominale de deux euros (2,- EUR) chacune.

Conformément au prédit procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration, les deux cent cinquante (250) nouvelles Actions Ordinaires de Classe A et les neuf mille sept cent cinquante (9.750) nouvelles Actions Préférentielles de Classe A d'une valeur nominale de deux euros (2,- EUR) chacune, ont été souscrites par Monsieur Jean-Pierre Sarron, Chief Financial Officer, né à Bourg en Bresse (France), le 18 janvier 1960, demeurant 3, avenue Calliope, F-44470 Carquefou, et entièrement libérées moyennant versement en espèces de vingt mille euros (20.000,- EUR), ainsi qu'il en a été justifié au Conseil moyennant production d'un certificat de blocage constatant que le montant de vingt mille euros (20.000,- EUR) a été payé sur le compte de la Société et bloqué pour les besoins de la présente augmentation de capital.

La preuve du paiement ci-dessus a été fournie au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

A la suite des résolutions qui précèdent, le Conseil a décidé de modifier l'article 5.1. des statuts pour lui donner la teneur suivante:

## «II. - Capital social, Actions

### Art. 5. Capital social - Actions

5.1. Le capital social de la Société est fixé à dix millions neuf cent soixante-huit mille neuf cent deux euros (10.968.902,- EUR) représenté par trois classes d'actions ordinaires et trois classes d'actions préférentielles telles que définies ci-après, comme:

1) quatre mille six cent vingt-cinq (4.625) Actions Ordinaires de Classe A ayant une valeur nominale de deux euros (2,- EUR) chacune (les Actions Ordinaires de Classe A);

2) quarante-trois mille sept cent cinquante (43.750) Actions Ordinaires de Classe B ayant une valeur nominale de deux euros (2,- EUR) chacune (les Actions Ordinaires de Classe B);

3) mille deux cent cinquante (1.250) Actions Ordinaires de Classe D ayant une valeur nominale de deux euros (2,- EUR) chacune (les Actions Ordinaires de Classe D);

4) cent quatre-vingt mille trois cent soixante-quinze (180.375) actions de vote préférentiel A, ayant une valeur nominale de deux euros (2,- EUR) chacune (les Actions Préférentielles de Classe A);

5) cinq millions deux cent cinquante-quatre mille trois cent trente-trois (5.254.333) actions de vote préférentiel B ayant une valeur nominale de deux euros (2,- EUR) chacune (les Actions Préférentielles de Classe B);

6) cent dix-huit (118) actions de vote préférentiel E ayant une valeur nominale de deux euros (2,- EUR) chacune et d'une prime d'émission de quatorze mille quatre cent cinq euros soixante-dix-huit cents (14.405,78 EUR) sur chaque action (les Actions Préférentielles de Classe E);

(les Actions Préférentielles de Classe A, les Actions Préférentielles de Classe B et les Actions Préférentielles de Classe E et toutes autres Actions Préférentielles envisagées par les présents Statuts seront ci-après, parfois collectivement, dénommées les «Actions Préférentielles» et les Actions Ordinaires de Classe A, les Actions Ordinaires de Classe B et les Actions Ordinaires de Classe D et toutes les autres Actions Ordinaires envisagées par les présents Statuts seront ci-après, parfois collectivement dénommées les «Actions Ordinaires».)

Les Actions Préférentielles se verront conférer les droits tels que décrits aux articles 33 et 36 des présents Statuts.»

### Dépenses

Les coûts, dépenses, rémunérations ou charges de quelques formes que ce soit incombant à la société et facturés en raison du présent acte sont évalués à 1.500,- EUR.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Kernet, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 31 octobre 2006, vol. 30CS, fol. 19, case 12. – Reçu 200 euros.

Le Receveur ff. (signé): Tholl.

Pour expédition conforme, délivrée, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 novembre 2006.

P. Frieders.

(123853.3/212/213) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2006.

### WINNCARE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R. C. Luxembourg B 97.376.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 novembre 2006.

P. Frieders.

(123854.3/212/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2006.

**GROUPE ALBERT I<sup>er</sup> S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2550 Luxembourg, 38, avenue du X Septembre.  
R. C. Luxembourg B 88.465.

Conformément à l'article 79 §1 de la loi du 10 août 1915, le bilan abrégé au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 16 novembre 2006, réf. LSO-BW04526, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 novembre 2006. Signature.  
(124254.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2006.

**GROUPE ATRIUM S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8440 Steinfort, 71, route de Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 87.003.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 20 octobre 2006, réf. LSO-BV05506, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.  
(124265.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2006.

**SANTEMEDIA GROUP HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 2.411.125,-.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 5, Parc d'Activité Syrdall.  
R. C. Luxembourg B 87.079.

Il résulte de plusieurs transferts de parts sociales sous seing privé en date du 6 octobre 2006 que quarante-deux mille (42.000) parts sociales de catégorie A, trente et un mille cinq cents (31.500) parts sociales de catégorie B, dix mille cinq cents (10.500) parts sociales de catégorie C et quatre-vingt-seize (96) parts sociales de catégorie E de la Société ont été transférées à la société SANTEMEDIA PARTICIPATION, S.à r.l., ayant son siège social au 5, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 120.702, comme suit:

1) 23.852 parts sociales de catégorie A ont été transférées par CINVEN CAPITAL MANAGEMENT (TF NO. 1) LIMITED, constituée en vertu des lois écossaises, ayant son siège social à 50 Lothian Road, Festival Square, Edinburgh EH3 9WJ, UK, agissant comme general partner de CINVEN CAPITAL MANAGEMENT (TF NO. 1) LIMITED PARTNERSHIP, constituée en vertu des lois anglaises et ayant son siège social à Warwick Court, Paternoster Square, London EC4M 7AG (U.K.), agissant comme general partner des limited Partnerships suivantes, selon la répartition suivante:

THE THIRD CINVEN FUND (NO. 1) LIMITED PARTNERSHIP: 5.380 parts sociales de catégorie A;  
THE THIRD CINVEN FUND (NO. 2) LIMITED PARTNERSHIP: 5.693 parts sociales de catégorie A;  
THE THIRD CINVEN FUND (NO. 3) LIMITED PARTNERSHIP: 1.444 parts sociales de catégorie A;  
THE THIRD CINVEN FUND (NO. 4) LIMITED PARTNERSHIP: 6.502 parts sociales de catégorie A;  
THE THIRD CINVEN FUND (NO. 5) LIMITED PARTNERSHIP: 4.833 parts sociales de catégorie A;

toutes constituées en vertu des lois anglaises, ayant leur centre d'activité principale à Warwick Court, Paternoster Square, London EC4M 7AG (U.K).

2) 1.685 parts sociales de catégorie A ont été transférées par CINVEN CAPITAL MANAGEMENT (TF NO. 2) LIMITED, constituée en vertu des lois écossaises, ayant son siège social à 50 Lothian Road, Festival Square, Edinburgh EH3 9WJ, UK, agissant comme general partner de CINVEN CAPITAL MANAGEMENT (TF NO.2) LIMITED PARTNERSHIP, constituée en vertu des lois anglaises, ayant son siège social à Warwick Court, Paternoster Square, London EC4M 7AG (U.K.), agissant comme general partner des limited partnerships suivantes, selon la répartition suivante:

THE THIRD CINVEN FUND DUTCH (NO. 1) LIMITED PARTNERSHIP: 241 parts sociales de catégorie A;  
THE THIRD CINVEN FUND DUTCH (NO. 2) LIMITED PARTNERSHIP: 847 parts sociales de catégorie A;  
THE THIRD CINVEN FUND DUTCH (NO. 3) LIMITED PARTNERSHIP: 597 parts sociales de catégorie A;

toutes constituées en vertu des lois anglaises, ayant leur centre d'activité principale à Warwick Court, Paternoster Square, London EC4M 7AG (U.K).

3) 16.132 parts sociales de catégorie A ont été transférées par CINVEN CAPITAL MANAGEMENT (TF NO. 3) LIMITED, constituée en vertu des lois écossaises, ayant son siège social au 50 Lothian Road, Festival Square, Edinburgh EH3 9WJ, UK, agissant comme general partner de CINVEN CAPITAL MANAGEMENT (TF NO. 3) LIMITED PARTNERSHIP, constituée en vertu des lois anglaises, ayant son siège social à Warwick Court, Paternoster Square, London EC4M 7AG (U.K.), agissant comme general partner des limited partnerships suivantes, selon la répartition suivante:

THE THIRD CINVEN FUND US (NO. 1) LIMITED PARTNERSHIP: 2.796 parts sociales de catégorie A;  
THE THIRD CINVEN FUND US (NO. 2) LIMITED PARTNERSHIP: 4.595 parts sociales de catégorie A;  
THE THIRD CINVEN FUND US (NO. 3) LIMITED PARTNERSHIP: 2.576 parts sociales de catégorie A;  
THE THIRD CINVEN FUND US (NO. 4) LIMITED PARTNERSHIP: 3.067 parts sociales de catégorie A;  
THE THIRD CINVEN FUND US (NO. 5) LIMITED PARTNERSHIP: 3.098 parts sociales de catégorie A;

toutes constituées en vertu des lois anglaises, ayant leur centre d'activité principale à Warwick Court, Paternoster Square, London EC4M 7AG (U.K).

4) 259 parts sociales de catégorie A ont été transférées par CINVEN NOMINEES LIMITED, constituée en vertu des lois Anglaises, ayant son siège social à Warwick Court, Paternoster Square, London EC4M 7AG (U.K);

5) 7 parts sociales de catégorie A ont été transférées par M. Vincent François Alexis Aslangul, demeurant 1, avenue Emile Deschanel, F-75007 Paris (France);

6) 7 parts sociales de catégorie A ont été transférées par M. Christian Oliver Dosch, demeurant Myliusstrasse 31, D-60323 Frankfurt am Main (Allemagne);

7) 7 parts sociales de catégorie A ont été transférées par M. Oliver Frey, demeurant Junkernfeldstrasse 3, D-61381 Friedrichsdorf-Dillingen (Allemagne);

8) 16 parts sociales de catégorie A ont été transférées par M. Hans Peter Gangsted, demeurant au Jaminstrasse, 10, D-61476 Kronberg (Allemagne);

9) 16 parts sociales de catégorie A ont été transférées par M. Hugh MacGillivray Langmuir, demeurant au 25, avenue de Lorraine, F-78110 Le Vésinet (France);

10) 5 parts sociales de catégorie A ont été transférées par M. Sonja Mikic, demeurant Sebastian-Rinz Strasse 13, D-60323 Frankfurt am Main (Allemagne);

11) 7 parts sociales de catégorie A ont été transférées par M. Nicolas Fernand Paulmier, demeurant au 12, rue Piccini, F-75116 Paris (France);

12) 7 parts sociales de catégorie A ont été transférées par M. Marcus James Wood, demeurant au 52, avenue Victor Hugo, F-75116 Paris (France);

13) 17.307 parts sociales de catégorie B ont été transférées par CEP INVESTMENT ADMINISTRATION LTD ayant son siège social à Fort Complex, P.O. Box 543, Les Tracheries, St Sampson GY 6HJ, agissant comme general partner de CEP GENERAL PARTNER L.P. of P.O. Box 265 GT, Walker House Grand Cayman Island, agissant comme general partner des limited partnerships suivantes, selon la répartition suivante:

CARLYLE EUROPE PARTNERS L.P: 14.108 parts sociales de catégorie B;

CARLYLE EUROPE CO-INVESTMENT L.P: 1.885 parts sociales de catégorie B;

C/D EUROPE PARTNERS L.P: 319 parts sociales de catégorie B;

C/M EUROPE PARTNERS L.P: 995 parts sociales de catégorie B;

ayant leur siège social à Guernsey, Fort Complex, P.O. Box 543, Les Tracheries, St Sampson GY1 6HJ;

14) 3.548 parts sociales de catégorie B ont été transférées par la société CARLYLE PUBLISHING LUXEMBOURG 2 S.C.A., ayant son siège social au 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;

15) 10.645 parts sociales de catégorie B ont été transférées par la société CARLYLE PUBLISHING LUXEMBOURG S.C.A., ayant son siège social au 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;

16) 2.626 parts sociales de catégorie C ont été transférées par le limited partnership APAX PARALLEL INVESTMENT II, L.P., ayant son siège social c/o Centerville Road - Suite 400, Wilmington, Delaware 19805, Etats-Unis d'Amérique;

17) 7.402 parts sociales de catégorie C ont été transférées par le fonds commun de placement à risques FCPR APAX FRANCE VI, ayant son siège social au 45, avenue Kléber, 75784 Paris Cedex 16, France;

18) 472 parts sociales de catégorie C ont été transférées par la société française ALTAMIR & CIE S.C.A., ayant son siège social au 45, avenue Kléber, 75784 Paris Cedex 16, France;

19) 96 parts sociales de catégorie E ont été transférées par M. François Mirallié, demeurant au 14, rue Vavin, 75006 Paris (France).

Suite à ces transferts, les parts sociales de la Société sont désormais réparties comme suit:

1.- 42.000 parts sociales de catégorie A, 31.500 parts sociales de catégorie B, 10.500 parts sociales de catégorie C et 96 parts sociales de catégorie E par la société SANTEMEDIA PARTICIPATION, S.à r.l., ayant son siège social au 5, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 120.702;

2.- 10.232 parts sociales de catégorie D par la société SANTEMEDIA MANAGEMENT S.C.A.;

3.- 363 parts sociales de catégorie E par Michael Burnett;

4.- 124 parts sociales de catégorie E par Nigel Dyson;

5.- 363 parts sociales de catégorie E par James Higby;

6.- 454 parts sociales de catégorie E par Ian Irvine;

7.- 77 parts sociales de catégorie E par Stuart Kirkland;

8.- 354 parts sociales de catégorie E par David Mettile;

9.- 382 parts sociales de catégorie E par Stephen Warshaw.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 octobre 2006.

*Pour SANTEMEDIA GROUP HOLDING, S.à r.l.*

Signature

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 8 novembre 2006, réf. LSO-BW01691. – Reçu 20 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(123976.3//106) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2006.

**PRIVATE COLLECTION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3644 Kayl, 8, rue du Fossé.  
R. C. Luxembourg B 76.490.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 10 novembre 2006, réf. LSO-BW02862, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 novembre 2006.

Signature.

(124269.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2006.

---

**STRATOS, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1616 Luxembourg, 10-16, place de la Gare.  
R. C. Luxembourg B 66.942.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 10 novembre 2006, réf. LSO-BW02861, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 novembre 2006.

Signature.

(124270.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2006.

---

**PREVPROP PROPERTIES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 3.909.000,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.  
R. C. Luxembourg B 104.403.

Le bilan au 31 mars 2005, enregistré à Luxembourg, le 16 novembre 2006, réf. LSO-BW04527, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 novembre 2006.

Signature.

(124273.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2006.

---

**Artvalue.com, Société Anonyme,  
(anc. FLASH S.A.).**

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.  
R. C. Luxembourg B 54.750.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 2006, réf. LSO-BW04012, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 novembre 2006.

*Pour la société*

FIDUCIAIRE WEBER ET BONTEMPS

Signatures

(124274.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2006.

---

**Artvalue.com, Société Anonyme,  
(anc. FLASH S.A.).**

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.  
R. C. Luxembourg B 54.750.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 2006, réf. LSO-BW04011, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 novembre 2006.

*Pour la société*

FIDUCIAIRE WEBER ET BONTEMPS

Signatures

(124276.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2006.

---

**DOLPHIN AIR EUROPE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2133 Luxembourg, 39, rue Nicolas Martha.  
R. C. Luxembourg B 98.328.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 2006, réf. LSO-BW04007, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 novembre 2006.

*Pour la société*

FIDUCIAIRE WEBER ET BONTEMPS

Signatures

(124278.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2006.

---

**PREVPROP PROPERTIES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 3.909.000,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.  
R. C. Luxembourg B 104.403.

Le bilan au 31 mars 2006, enregistré à Luxembourg, le 16 novembre 2006, réf. LSO-BW04530, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 novembre 2006.

Signature.

(124279.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2006.

---

**MOTOR CAR LEASING S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 1.850.000,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.  
R. C. Luxembourg B 99.919.

Le bilan au 31 mars 2005, enregistré à Luxembourg, le 16 novembre 2006, réf. LSO-BW04534, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 novembre 2006.

Signature.

(124280.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2006.

---

**DOLPHIN AIR EUROPE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2133 Luxembourg, 39, rue Nicolas Martha.  
R. C. Luxembourg B 98.328.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 2006, réf. LSO-BW04004, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 novembre 2006.

*Pour la société*

FIDUCIAIRE WEBER ET BONTEMPS

Signatures

(124281.6//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2006.

---

**MOTOR CAR LEASING S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 1.850.000,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.  
R. C. Luxembourg B 99.919.

Le bilan au 31 mars 2006, enregistré à Luxembourg, le 16 novembre 2006, réf. LSO-BW04538, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 novembre 2006.

Signature.

(124283.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2006.

---

**FIRETEC, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8041 Bertrange, 209, rue des Romains.  
R. C. Luxembourg B 64.153.

L'an deux mille six, le vingt-sept octobre.

Par-devant Maître Roger Arrensdorff, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, soussigné.

Ont comparu:

Jean-Baptiste Wagner, ingénieur diplômé, demeurant à L-8016 Strassen, 29, rue des Carrières, ici représenté par Michael Jeroch, ci-après qualifié, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée en date du 26 octobre 2006, laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par les parties et par le notaire instrumentant, restera annexée à la présente minute avec laquelle elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement.

Alain Van Kasteren, licencié en sciences économiques, demeurant à L-1419 Luxembourg, 58, Montée de Dommel-dange,

ici représenté par Michael Jeroch, ci-après qualifié,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée en date du 26 octobre 2006,

laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par les parties et par le notaire instrumentant, restera annexée à la présente minute avec laquelle elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement.

Michael Jeroch, ingénieur diplômé, demeurant à D-54457 Wincheringen, 20, Elblingring, seuls associés de FIRETEC, S.à r.l. établie et ayant son siège à L-8041 Bertrange, 209, rue des Romains, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 64.153, constituée suivant acte Georges d'Huart de Pétange en date du 10 avril 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 833 du 16 novembre 1998, modifiée suivant assemblée générale du 27 mars 2002, publié au dit Mémorial, Numéro 1263 du 30 août 2002, modifiée suivant acte Georges d'Huart de Pétange du 17 mars 2003, publié au dit Mémorial, Numéro 438 du 22 avril 2003.

Les comparants se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et prennent les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Les associés décident d'augmenter le capital social de la société à raison de cent cinquante et un mille cinquante-trois virgule vingt-quatre euros (151.053,24 EUR) pour le porter de son montant actuel de cent vingt-trois mille neuf cent quarante-six virgule soixante-seize euros (123.946,76 EUR) à deux cent soixante-quinze mille euros (275.000,- EUR), entièrement libérées par des versements en espèces comme suit:

par Alain Van Kasteren, susdit, pour un montant de cent et un mille six cent soixante et onze virgule trente euros (101.671,30 EUR),

pour Michael Jeroch, susdit, pour un montant de quarante-cinq mille trois cent quinze virgule quatre-vingt-dix-sept euros (45.315,97 EUR), et

par Jean-Baptiste Wagner, susdit, pour un montant de quatre mille soixante-cinq virgule quatre-vingt-dix-sept euros (4.065,97 EUR).

La réalité de cet apport a été justifiée au notaire instrumentant et l'assemblée déclare à l'unanimité accepter la libération intégrale de la souscription.

*Deuxième résolution*

Ils décident de changer la valeur nominale des parts sociales et la fixent à deux mille sept cent cinquante euros (2.750,- EUR).

*Troisième résolution*

Ils décident de modifier l'article 5 des statuts et lui donnent la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital social est fixé à deux cent soixante-quinze mille euros (275.000,- EUR), divisé en cent (100) parts sociales de deux mille sept cent cinquante euros (2.750,- EUR) chacune.»

Suite aux participations susdites des associés dans la prédite augmentation de capital, les parts sociales se répartissent comme suit:

à Jean-Baptiste Wagner, susdit, quinze parts sociales. . . . .	15
à Alain Van Kasteren, susdit, cinquante-cinq parts sociales . . . . .	55
à Michael Jeroch, susdit, trente parts sociales. . . . .	30
Total: cent parts sociales . . . . .	100

*Quatrième résolution*

Les associés décident de modifier l'article 3 des statuts et lui donnent désormais la teneur suivante:

«**Art. 3.** La société a pour objet l'exploitation d'un commerce en gros de machines, d'outillage et d'accessoires pour l'industrie et les entreprises artisanales, de matériel de sécurité contre l'incendie, de matériel de protection contre les accidents, de produits d'entretien et d'articles de plaisances et d'ustensiles de ménage ainsi que toutes les opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à son objet ou pouvant en faciliter la réalisation ou l'extension.»

*Frais*

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à deux mille quatre cent soixante-dix euros (2.470,- EUR). Finalement, plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée. Dont Acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains, en l'étude. Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, Notaire, la présente minute.

Signé: M. Jeroch, R. Arrensdorff.

Enregistré à Remich, le 6 novembre 2006, vol. 471, fol. 15, case 6. – Reçu 1.510,53 euros.

Le Releveur (signé): Molling.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 14 novembre 2006.

R. Arrensdorff.

(123539.3/218/72) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2006.

---

**FIRETEC, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8041 Bertrange, 209, rue des Romains.

R. C. Luxembourg B 64.153.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 14 novembre 2006.

R. Arrensdorff.

(123540.3/218/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2006.

---

**GOYENS & CO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.

R. C. Luxembourg B 103.234.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 2006, réf. LSO-BW04002, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 novembre 2006.

*Pour la société*

FIDUCIAIRE WEBER ET BONTEMPS

Signature

(124287.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2006.

---

**DELTA PERSPECTIVES, Société Anonyme.**

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R. C. Luxembourg B 106.398.

Le bilan au 30 juin 2006, enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 2006, réf. LSO-BW04001, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 novembre 2006.

*Pour la société*

FIDUCIAIRE WEBER ET BONTEMPS

Signatures

(124289.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2006.

---

**REGISA, Société Anonyme.**

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R. C. Luxembourg B 83.139.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 2006, réf. LSO-BW04000, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

FIDUCIAIRE WEBER ET BONTEMPS

Signatures

(124291.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2006.

---

**EUROPEAN MEDIA SERVICES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1364 Luxembourg, 4, rue de Crécy.  
R. C. Luxembourg B 29.139.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 2006, réf. LSO-BW03997, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 novembre 2006.

*Pour la société*

FIDUCIAIRE WEBER ET BONTEMPS

Signatures

(124290.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2006.

**TERRE ROUGE INVESTISSEMENT HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 79.775.

En date du 8 novembre 2006, Madame Sigrid Ivens a donné sa démission avec effet immédiat de son mandat d'administrateur.

R. Lutgen

*Avocat de la requérante*

Enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 2006, réf. LSO-BW04154. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(124308.2//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2006.

**DESTINATION PARTICIPATION S.A. SOPARFI, Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 79.181.

En date du 8 novembre 2006, Madame Sigrid Ivens a donné sa démission avec effet immédiat de son mandat d'administrateur.

R. Lutgen

*Avocat de la requérante*

Enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 2006, réf. LSO-BW04156. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(124309.2//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2006.

**FEDERAL-MOGUL LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 121.194.

STATUTES

In the year two thousand six, on the twentieth day of October.

Before Us, Maître Roger Arrensdorff, notary residing in Mondorf-les-Bains, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

FEDERAL-MOGUL NETHERLANDS B.V., a company organized and incorporated under the laws of The Netherlands, with registered office at Rokin 55, 1012 KK Amsterdam (The Netherlands),

here represented by M<sup>e</sup> Arnaud Sagnard, Attorney-at-law, with professional address in Luxembourg,

by virtue of a proxy given on October 2, 2006.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated here-above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), which is hereby incorporated:

**I. - Name, Registered office, Object, Duration**

**Art. 1. Name.** There is formed a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) under the name FEDERAL-MOGUL LUXEMBOURG, S.à r.l. (hereafter the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).

### **Art. 2. Registered office.**

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. Where the single manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

### **Art. 3. Object.**

3.1. The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.2. The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or to any other company. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person.

3.3. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favour or relate to its object.

### **Art 4. Duration.**

4.1. The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the shareholders.

## **II. - Capital, Shares**

### **Art. 5. Capital.**

5.1. The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by one hundred twenty five shares (125) shares in registered form with a par value of one hundred euro (EUR 100.-) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

### **Art. 6. Shares.**

6.1. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3. Shares are freely transferable among shareholders or, if there is no more than one shareholder, to third parties.

In case of plurality of shareholders, the transfer of shares to non-shareholders is subject to the prior approval of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4. A shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each shareholder who so requests.

## **III. - Management, Representation**

### **Art. 7. Board of managers.**

7.1. The Company shall be managed by a board of managers appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which sets the term of their office. The board of managers shall be composed of one or several class A managers and one or several class B managers who need not be shareholders.

**Art. 8. Powers of the board of managers.**

8.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either shareholders or not, by the manager, or if there are more than one manager, by any/two manager(s) of the Company.

**Art. 9. Procedure.**

9.1. The board of managers shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3. No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

9.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

9.5. The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

9.6. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.7. Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

**Art. 10. Representation.** The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signatures of one class A manager and one class B manager of the Company, or by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8 paragraph 2 of these Articles.

**Art. 11. Liability of the managers.** The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

**IV. - General meetings of shareholders**

**Art. 12. Powers and voting rights.**

12.1. The single shareholder assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders.

12.2. Each shareholder has voting rights commensurate to its shareholding.

12.3. Each shareholder may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of shareholders.

**Art. 13. Form - Quorum - Majority.**

13.1. If there are not more than twenty-five shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the shareholders in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The shareholders shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the shareholders may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

13.2. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

13.3. However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital.

**V. - Annual accounts, Allocation of profits**

**Art. 14. Accounting Year.**

14.1. The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first December.

14.2. Each year, with reference to the end of the Company's accounting year, the Company's accounts are established and the manager or, in case there is a plurality of managers, the board of managers shall prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

14.3. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 15. Allocation of Profits.**

15.1. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company

is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

15.2. The general meeting of shareholders has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

15.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(a) a statement of accounts or an inventory or report is established by the sole manager or, as the case may be, the board of managers;

(b) this statement of accounts, inventory or report shows that sufficient funds are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the statutory reserve;

(c) the decision to pay interim dividends is taken by the sole shareholder or the general meeting of shareholders;

(d) assurance has been obtained that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

## VI. - Dissolution, Liquidation

### Art. 16. Dissolution - Liquidation.

16.1. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be shareholders, appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the shareholder(s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

16.2. The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the shareholder or, in the case of a plurality of shareholders, the shareholders in proportion to the shares held by each shareholder in the Company.

## VII. - General provision

**Art. 17.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

### *Transitory provision*

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on 31 December 2006.

### *Subscription - Payment*

Thereupon, FEDERAL-MOGUL NETHERLANDS B.V., prenamed and represented as stated above declares to subscribe to hundred twenty five (125) shares in registered form, with a par value of hundred euro (EUR 100.-) each, and to fully pay them up by way of a contribution in kind consisting of a note receivable (The «Note»).

Proof of the existence and value of the contribution:

According to a management certificate of FEDERAL-MOGUL NETHERLANDS B.V. dated October 19, the Note contributed has an aggregate value of at least twelve thousand five hundred (EUR 12,500.-) is certain and shall be due and payable on its due date without deduction.

The said certificate, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed for the purpose of registration.

### *Estimate*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately thousand two hundred (1,200.-) euro.

### *Resolutions of the sole shareholder*

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder, representing the entirety of the subscribed share capital has passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as class A managers of the Company for an indefinite period:

- Mr. Christian Mueller, Finance Director, born on June 11, 1964 in Kaufbeuren, Bavaria (Germany), with professional address at Stielstrasse 11, Wiesbaden 65201 (Germany); and

- Mrs. Jaana Eronen, Treasury, Senior Analyst, born on December 18, 1963 in Järvenpää (Finland) with professional address at Stielstrasse 11, Wiesbaden 65201 (Germany).

2. The following persons are appointed as class B managers of the Company for an indefinite period:

- Mr. Arnaud Sagnard, Attorney-at-Law, born on November 17, 1976 in Paris, with professional address at 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg);

- Mr. Patrick Sauvage, Manager of Companies, born on September 16, 1977 in Paris, with professional address at 74/80, rue Adolphe Fischer, L-1521 Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg); and

- Mrs. Christel Damaso, Legal Assistant, born on July 24, 1978 in Luxembourg, with professional address at 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg).

3. The registered office of the Company is set at 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg).

### *Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, said person appearing signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille six, le vingtième jour du mois d'octobre.

Par-devant Maître Roger Arrensdorff, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

FEDERAL-MOGUL NETHERLANDS B.V., une société constituée et régie selon les lois des Pays-Bas, dont le siège social est situé à Rokin 55, 1012 KK Amsterdam, Pays-Bas,

ici représentée par M<sup>e</sup> Arnaud Sagnard, Avocat, dont l'adresse professionnelle est au 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée le 2 octobre 2006.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les Statuts comme suit:

**I. - Dénomination, Siège social, Objet social, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination FEDERAL-MOGUL LUXEMBOURG, S.à r.l. (la «Société» ), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) et par les présents Statuts (les Statuts).

**Art. 2. Siège social.**

2.1. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Le siège social peut être transféré dans les limites de la commune par une décision du gérant unique de la Société, ou, le cas échéant, par une décision du conseil de gérance de la Société. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'associé unique de la Société ou, le cas échéant par une décision de l'assemblée générale des associés de la Société selon les modalités requises pour la modification des statuts.

2.2. Il peut être créé par simple décision du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Dans les cas où le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle nonobstant ce transfert provisoire de siège, restera une société luxembourgeoise.

**Art. 3. Objet social.**

3.1. La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit, incluant l'acquisition et l'octroi de brevets concernant de tels droits de propriété intellectuelle, respectivement à ses filiales, à des sociétés affiliées, ou toutes autres sociétés.

3.2. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle pourra procéder, par voie de placement privé, à l'émission de parts et d'obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. Elle pourra également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre gager, nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

3.3. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les créanciers, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tous transferts de propriété mobiliers ou immobiliers, qui directement ou indirectement favorisent, ou se rapportent à la réalisation de son objet social.

**Art. 4. Durée.**

4.1. La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civiques, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

## II. - Capital, Parts sociales

### Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une ou plusieurs fois par résolution de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

### Art. 6. Parts sociales.

6.1. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non associés requiert l'agrément de l'assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé qui le souhaite.

## III. - Gestion, Représentation

### Art. 7. Conseil de gérance.

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérant(s) nommé(s) par résolution de l'assemblée générale des associés laquelle fixe la durée de leur mandat. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne doivent pas nécessairement être actionnaire(s).

7.2. Les gérants sont révocables ad nutum.

### Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social.

8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par tout gérant de la Société.

### Art. 9. Procédure.

9.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2. Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence sera mentionnée brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque gérant de la Société donné par écrit (par courrier ou télécopie ou tous autres moyens électroniques de communication y compris le courrier électronique).

9.4. Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée. Les décisions du conseil de gérance sont prises valablement à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7. Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

**Art. 10. Représentation.** La Société sera engagée, en toute circonstance, vis-à-vis des tiers, par la signature conjointe d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B de la Société ou par la ou les signature(s) individuelle ou conjointe de toute(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8 paragraphe 2 des Statuts.

**Art. 11. Responsabilités des gérants.** Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

#### IV. - Assemblée générale des associés

##### Art. 12. Pouvoirs et droits de vote.

- 12.1. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.  
 12.2. Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.  
 12.3. Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit que ce soit par courrier, téléfax ou tous autres moyens de communication électronique y compris par courrier électronique une autre personne comme mandataire.

##### Art. 13. Forme - Quorum - Majorité.

13.1. Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises sans assemblée par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par téléfax soit tous autres moyens de communication électronique y compris le courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par un original ou téléfax.

13.2. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3. Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant ensemble, au moins les trois quarts du capital social de la Société.

#### V. - Comptes annuels, Affectation des bénéfices

##### Art. 14. Exercice social.

- 14.1. L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente-et-un décembre.  
 14.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Sociétés sont arrêtés et le conseil de gérance prépare un bilan avec l'indication des valeurs actives et passives de la Société auquel est annexé un sommaire de tous ses engagements et des dettes du/des gérants et associés à l'égard de la Société et un compte des pertes et profits.  
 14.3. Chaque associé peut consulter le bilan susmentionné au siège social de la Société.

##### Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net de la société. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2. L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

15.3. Des acomptes sur dividendes peuvent être payés dans les conditions suivantes:

- (a) un état comptable, inventaire ou rapport doit être établi par le conseil de gérance;
- (b) il doit ressortir de cet état comptable, inventaire ou rapport que des fonds suffisants sont disponibles pour effectuer une distribution; étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter à la réserve légale;
- (c) la décision de payer des acomptes sur dividendes doit être prise par l'assemblée générale des associés; et
- (d) il doit être assuré que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés.

#### VI. - Dissolution, Liquidation

##### Art. 16. Dissolution - Liquidation.

16.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) gérant(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus qui leur sont confiés par la loi applicable pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera distribué aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

#### VII. - Disposition générale

**Art. 17.** Pour tous les points non expressément prévus aux présents Statuts, il est fait référence aux dispositions légales de la Loi.

##### *Disposition transitoire*

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2006.

##### *Souscription - Libération*

Ces faits exposés, FEDERAL-MOGUL NETHERLANDS B.V., prénommée et représentée comme mentionné précédemment, déclare souscrire à cent vingt-cinq (125) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune et les libérer entièrement par un apport en nature consistant en une créance (la Créance).

Preuve de l'existence de l'apport:

D'après un certificat de FEDERAL-MOGUL NETHERLANDS B.V. datant du 19 octobre 2006, la Créance apportée a une valeur totale et certaine de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) et sera due et payable à la date d'échéance sans déduction.

Ledit certificat, après avoir été signé ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexé aux présentes pour être formalisé avec elles.

113830

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution est estimé à environ mille deux cents (1.200,-) euros.

*Décision de l'associé unique*

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social de la Société a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées en tant que gérants de classe A de la Société pour une durée indéterminée:
  - M. Christian Mueller, Directeur Financier, né le 1<sup>er</sup> juin 1964 à Kaufbeuren, Bavière, Allemagne, avec adresse professionnelle à Steilstrasse 11, Wiesbaden 65201 (Allemagne); et
  - Mme Janaa Eronen, Trésorerie, Analyste Senior, née le 18 décembre 1963 à Järvenpää, Finlande, avec adresse professionnelle à Stielstrasse 11, 65201 Wiesbaden (Allemagne).
2. Les personnes suivantes sont nommées en tant que gérants de classe B de la Société pour une durée indéterminée:
  - M. Arnaud Sagnard, Avocat, né le 17 novembre 1976 à Paris, France, demeurant à 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg);
  - M. Patrick Sauvage, Gérant de sociétés, né le 16 septembre 1977 à Paris, France, avec adresse professionnelle à 74/80, rue Adolphe Fischer, L-1521 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg); et
  - Mlle Christel Damaso, Assistante Juridique, née le 24 juillet 1978 à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, avec adresse professionnelle à 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).
3. Le siège social de la Société est fixé au 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

*Déclaration*

Le notaire soussigné, qui parle et lit l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. Sagnard, R. Arrensдорff.

Enregistré à Remich, le 30 octobre 2006, vol. 471, fol. 13, case 10. – Reçu 125 euros.

*Le Receveur (signé): Molling.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 9 novembre 2006.

R. Arrensдорff

(123331.3/218/428) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2006.

**BANQUE BCP S.A., Société Anonyme.**

R. C. Luxembourg B 7.648.

Nous certifions que M. Nobre De Carvalho Fernando Manuel, Vice-Président, et M. Carvalho Fernando, Administrateur classe B, sont une seule et unique personne.

Les données concernant M. De Carvalho Fernando Manuel, Vice-Président, sont à rayer.

Bertrange, le 14 novembre 2006.

BANQUE BCP S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 16 novembre 2006, réf. LSO-BW04803. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): Signature.*

(124316.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2006.

**AUTOMOTIVE SEALING SYSTEMS COMPANY S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 76.982.

EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société en date du 16 octobre 2006 que la décision suivante a été prise:

- d'accepter la démission de Alan Bowkett de son mandat de gérant de la Société avec effet au 27 février 2006.

Pour extrait conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 novembre 2006.

*Pour la Société*

Signature

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2006, réf. LSO-BW03574. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(125786.3//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2006.

**TRADE CORPORATION S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.  
R. C. Luxembourg B 55.462.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1997, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent enregistrés à Luxembourg, le 16 novembre 2006, réf. LSO-BW04484, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 novembre 2006.

Pour TRADE CORPORATION S.A.

HRT REVISION, S.à r.l.

R. Thillens

(124517.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2006.

---

**TRADE CORPORATION S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.  
R. C. Luxembourg B 55.462.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1998, ainsi que les documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 16 novembre 2006, réf. LSO-BW04486, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 novembre 2006.

Pour TRADE CORPORATION S.A.

HRT REVISION, S.à r.l.

R. Thillens

(124536.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2006.

---

**TRADE CORPORATION S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.  
R. C. Luxembourg B 55.462.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2003, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 16 novembre 2006, réf. LSO-BW04497, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 novembre 2006.

Pour TRADE CORPORATION S.A.

HRT REVISION, S.à r.l.

R. Thillens

(124546.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2006.

---

**HI-INT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 119.152.

*Extrait de la décision du conseil d'administration tenu le 28 août 2006*

Le conseil ayant pris acte de l'autorisation de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires qui s'est tenue tout de suite après l'acte de constitution de la société en date du 4 août 2006, décide de nommer le Président, M. Carlo Santoiemma, né le 25 mars 1967, à Matera (Italie), demeurant professionnellement à Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, et le Vice-Président, M. Christophe Velle, né le 28 octobre 1974 à Thionville (France), demeurant professionnellement à Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, comme délégués à la gestion journalière de la société agissant sous leur seule signature individuelle et dans la limite des opérations ne dépassant pas dix mille euros (EUR 10.000,-).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

HI-INT S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 17 novembre 2006, réf. LSO-BW04996. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(125511.6//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2006.

---

**TRADE CORPORATION S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R. C. Luxembourg B 55.462.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2002, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 16 novembre 2006, réf. LSO-BW04495, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 novembre 2006.

Pour TRADE CORPORATION S.A.

HRT REVISION, S.à r.l.

R. Thillens

(124548.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2006.

**PARKRIDGE HOLDINGS RUSSIA PROPERTY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-2320 Luxembourg, 69A, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 121.244.

STATUTES

In the year two thousand and six, on the twenty-seventh of October.

Before Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

The company PARKRIDGE HOLDINGS RUSSIA LIMITED, a private company incorporated and registered in England and Wales under the number 5953617, having its registered office at The Gatehouse, 16 Arlington Street, London, SW1A 1RD,

duly represented by Maître Catherine Delsemme, avocat, professionally residing in Luxembourg by virtue of a proxy under private seal.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the appearing person representing the incorporator and by the notary, will remain attached to the present deed and will be filed together with it with the registration authorities.

Such appearing party, represented as here above stated, has requested the notary to draw up the following articles of incorporation of a private limited liability company («société à responsabilité limitée») governed by the relevant laws and the present articles:

**Title I. - Form, Name, Duration, Registered office, Corporate Object**

**Art. 1. Form - Name.** There is hereby established between the subscribers and all those who may become members in the future, a corporation with limited liability («société à responsabilité limitée») governed by Luxembourg law, under the name of PARKRIDGE HOLDINGS RUSSIA PROPERTY, S.à r.l. (hereinafter referred to as the «Corporation»).

**Art. 2. Duration.** The Corporation is established for an unlimited duration.

**Art. 3. Registered Office.** The registered office of the Corporation is established in Luxembourg-City. It may be transferred within the municipality of Luxembourg-City by resolution of the board of managers of the Corporation.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of its members. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the board of managers.

If political, economical or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Corporation at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, as determined by the management of the Corporation, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Corporation which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the management of the Corporation.

**Art. 4. Corporate Object.** The object of the Corporation is to take participations, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, option or in any other way.

The Corporation may use its funds to invest in real estate; to establish, manage, develop and dispose of its assets as they may be composed from time to time and namely but not limited to, its portfolio of securities of whatever origin, to participate in the creation, development and control of any enterprise, to acquire by way of investment, subscription, underwriting or option, securities, and any intellectual property rights, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, to receive or grant licenses on intellectual property rights and to grant to or for the benefit of companies in which the Corporation has a direct or indirect participation and to companies of the group, any assistance including financial assistance, loans, advances or guarantees.

Without prejudice to the generality of the object of the Corporation, this latter may do all or any of the following:

- acquisition, possession, administration, sale, exchange, transfer, trade and investment in and alienation of shares, bonds, funds, notes, evidences of indebtedness and other securities, borrowing of money and issuance of notes therefore, as well as the lending of money;
- acquisition of income arising from the disposal or licensing of copyrights, patents, designs, secret processes, trademarks or other similar interests;
- rendering of technical assistance;
- participation in and management of other companies.

The Corporation may borrow in any form and proceed to the private issue of bonds, notes, securities, debentures and certificates, provided that they are not freely negotiable and that they are issued in registered form only.

In a general fashion, the Company may carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

## Title II. - Capital, Units

**Art. 5. Share Capital.** The subscribed share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-), represented by one hundred twenty-five (125) corporate units with a par value of one hundred Euro (EUR 100.-) each. Each unit gives right to one fraction of the assets and profits of the Corporation in direct proportion to the number of units in existence.

The subscribed share capital may be changed at any time by decision of the single member or, as the case may be, by decision of the meeting of the members deliberating in the same manner provided for amendments to these articles of association.

**Art. 6. Transfer of Units.** If the Corporation has at least two members, the corporate units are freely transferable between the members.

In case of plurality of members, the transfer of units inter vivos to non-members is subject to the consent given in a general meeting of members representing at least three-quarters (3/4) of the Corporation's capital.

In case of a sole member, the shares of the Corporation are freely transferable to non-members.

In the case of the death of a member, the unit transfer to non-members is subject to the consent of members representing no less than three-quarters (3/4) of the rights held by the surviving members. In this case, however, the approval is not required if the units are transferred either to heirs entitled to a compulsory portion or to the surviving spouse.

For no reason and in no case, the creditors, legal successors or heirs are allowed to seal assets or documents of the Corporation.

**Art. 7. Redemption of Units.** The Corporation may redeem its own units subject to the relevant legal dispositions.

The acquisition and disposal by the Corporation of units held by it in its own share capital shall take place by virtue of a resolution of and on the terms and conditions to be decided upon by the general meeting of member(s).

## Title III. - General Meetings of Members

**Art. 8. Powers of the General Meeting.** Any regularly constituted meeting of members of the Corporation shall represent the entire body of members of the Corporation. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify all acts relating to the activity of the Corporation.

Except as otherwise required by law, resolutions at a meeting of members duly convened will be passed by a simple majority of those present and voting.

The capital and other provisions of these articles of incorporation may, at any time, be changed by the sole member or by a majority of members representing at least three-quarters (3/4) of the capital. The members may change the nationality of the Corporation by a unanimous decision.

If all of the members are present or represented at a meeting of members, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

**Art. 9. Vote.** Each unit entitles to one vote in ordinary and extraordinary general meetings.

The Corporation will recognise only one holder per unit; in case a unit is held by more than one person, the Corporation has the right to suspend the exercise of all rights attached to such unit until one individual/entity has been appointed as the sole owner vis-à-vis the Corporation.

**Art. 10. Single Member.** If the Corporation has only one member, this sole member exercises all the powers of the general meeting.

The resolutions of the sole member which are taken in the scope of the first paragraph are recorded in minutes or drawn up in writing.

Moreover, agreements entered into between the sole member and the Corporation represented by him are recorded on minutes or drawn up in writing. Nevertheless, this latter provision is not applicable to current operations entered into under normal conditions.

## Title IV. - Management

**Art. 11. Board of managers.** The Corporation shall be managed by one or more managers. In case of plurality of managers, they constitute a board of managers. The manager(s) need(s) to not be member(s). The manager(s) is/are appointed by the general meeting of members.

The managers are appointed and removed by the general meeting of members, which determines their powers, compensation and duration of their mandates.

**Art. 12. Meetings.** The board of managers may choose from among its members a chairman. It may also choose a secretary, who needs not to be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers and of the members.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or any manager, at the place indicated in the notice of meeting.

Written or verbal notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least twenty-four hours in advance of the hour set for such a meeting, except in circumstances of emergency in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of the meeting. This notice may be waived by the consent in writing or by telegram, telex, telefax, or by e-mail of each manager. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by telegram, telex or telefax, or by e-mail another manager as his proxy.

Votes may also be cast in writing or by cable, telegram, telex or telefax, or by e-mail.

The board of managers may only deliberate or act validly if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions voted at the managers' meetings.

**Art. 13. Minutes of the Meetings.** The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore who presided at such meeting.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, by the secretary or by two managers.

**Art. 14. Powers.** The board of managers is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition on behalf of the Corporation in its interests.

All powers not expressly reserved by law to the general meeting of members fall within the competence of the board of managers.

The board of managers may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Corporation and the representation of the Corporation for such management and affairs, with prior consent of the general meeting of members, to any manager or managers of the board or to any committee (the members of which need not to be managers) deliberating under such terms and with such powers as the board shall determine. It may also confer all powers and special mandates to any persons, who need not to be managers, appoint and dismiss all officers and employees, and fix their emoluments.

**Art. 15. Representation.** The Corporation shall be bound by (i) the joint signature of two managers or (ii) the single signature of the single manager or (iii) the single or joint signature of any person or persons to whom such signatory power has been delegated by the board of managers.

**Art. 16. Liability.** In the execution of their mandate, the managers are not held personally responsible for the obligations of the Corporation. As agents of the Corporation, they are liable for the correct performance of their duties.

#### **Title V. - Accounts**

**Art. 17. Financial Year.** The financial year of the Corporation shall begin on the first day of January of each year and shall terminate on the thirty-first day of December of the same year, with the exception of the first financial year, which shall begin on the date of the incorporation of the Corporation and shall terminate on the thirty-first day of December of the year two thousand and seven.

**Art. 18. Annual Accounts.** The balance sheet and the profit and loss accounts are drawn up by the board of managers as at the end of each financial year and will be at the disposal of the members at the registered office of the Corporation.

The annual accounts shall then be submitted to the annual general meeting of members.

**Art. 19. Profits, Reserves and Dividends.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, charges and provisions, such as approved by the annual general meeting of members represents the net profit of the Corporation.

Each year, five percent (5%) of the annual net profits of the Corporation, shall be allocated to the legal reserve account of the Corporation. This allocation ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10%) of the share capital of the Corporation.

The remaining profits shall be allocated by a resolution of the general meeting of members, which may resolve:

- (i) to pay a dividend to the members proportionally to the units they hold; or
- (ii) to carry them forward; or
- (iii) to transfer them to another distributable reserve account of the Corporation.

Notwithstanding the above, the members may resolve, prior to the holding of the annual general meeting, to pay interim dividends on the future net profit of the current financial year provided that:

- (i) the annual accounts of the preceding financial year have been duly approved by a resolution of the members;
- (ii) the interim dividends are paid within two (2) months following the drawing-up by the managers of interim accounts showing that sufficient funds are available for such distribution.

If the paid interim dividends exceed the amount finally distributable to the members according to the annual general meeting, the excess is not to be considered as dividend paid on account but as an immediately due receivable of the Corporation towards the members.

The above provisions are without prejudice to the right of the general meeting of members to distribute at any moment to the members any net profits deriving from the previous financial years and carried forward or any amounts from any distributable reserve accounts.

#### **Title VI. - Winding-up, Liquidation, Miscellaneous**

**Art. 20. Liquidation.** In the event of dissolution of the Corporation, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the meeting of members resolving such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

Death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of the sole member or of one of the members will not bring the Corporation to an end.

Once the liquidation is closed, the remaining assets of the Corporation shall be allocated to the members proportionally to the units they hold in the Corporation.

**Art. 21. Miscellaneous.** All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the Commercial Companies' Act dated 10th August 1915, as amended.

##### *Subscription and paying-up*

All the one hundred twenty-five (125) corporate units have been subscribed by the company PARKRIDGE HOLDINGS RUSSIA LIMITED, prenamed.

All the one hundred twenty-five (125) corporate units have been fully paid-in by the subscriber prenamed so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) is at the free disposal of the Corporation, as certified to the undersigned notary.

##### *Resolutions of the sole member*

Immediately after the incorporation of the Company, the sole member, represented as here above stated, representing the entire corporate capital takes the following resolutions:

- 1) The registered office of the Corporation is fixed at 69A, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.
- 2) The number of managers is fixed at three (3).
- 3) The following persons are appointed managers for an unlimited period:
  - Mr Olivier Marbaise, finance director, born on August 16, 1973 in Venders (Belgium), residing in B-6790 Aubange, 95, rue Gillet (Belgium);
  - Mr François Brouxel, lawyer, born on September 16, 1966 in Metz (France), residing professionally in L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse;
  - Mr Georges Gudenburg, lawyer, born on November 25, 1964 in Luxembourg, residing professionally in L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

##### *Declaration*

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 183 of the Commercial Companies' Act dated 10th August 1915 and expressly states that they have been fulfilled.

##### *Expenses*

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Corporation as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand five hundred Euro.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The document having been read and translated into a language known by the proxy holder, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with the notary the present original deed.

#### **Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille six, le vingt-sept octobre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché du Luxembourg.

A comparu:

La société PARKRIDGE HOLDINGS RUSSIA LIMITED, une société constituée et enregistrée en Angleterre et au Pays de Galles sous le numéro 5953617, ayant son siège social à The Gatehouse, 16 Arlington Street, London, SW1A 1RD,

dûment représentée par Maître Catherine Delsemme, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg en vertu d'une procuration sous seing privé donnée.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par la personne comparante représentant le fondateur et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui auprès des autorités compétentes à cet effet.

Cette partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire d'acter les statuts suivants d'une société à responsabilité limitée régie par les lois applicables et les présents statuts:

## **Titre I<sup>er</sup>. - Forme, Nom, Durée, Siège social, Objet social**

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme - Nom.** Il est créé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront associés dans le futur, une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois sous le nom de PARKRIDGE HOLDINGS RUSSIA PROPERTY, S.à r.l. (ci-après dénommée la «Société»).

**Art. 2. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 3. Siège Social.** Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville. Il pourra être transféré à l'intérieur de la commune de Luxembourg-Ville, par résolution du conseil de gérance de la Société.

Il pourra être transféré en tout autre lieu dans le Grand-Duché de Luxembourg au moyen d'une résolution de l'assemblée générale de ses associés. Des succursales ou d'autres bureaux pourront être établis à Luxembourg ou à l'étranger par une résolution du conseil de gérance.

Si des événements d'ordre politique, économique ou social sont intervenus ou sont imminents et de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la facilité de communication entre ce siège et les personnes à l'étranger, telles que définis par la gérance de la Société, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège social restera une société luxembourgeoise. Pareilles mesures provisoires de transfert du siège social seront prises et notifiées à toute partie intéressée par la gérance de la Société.

**Art. 4. Objet Social.** L'objet de la Société est la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise commerciale, industrielle, financière ou autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères; l'acquisition de valeurs mobilières et de droits par voie de participation, d'apport, d'option ou de toute autre manière.

La Société pourra utiliser ses fonds pour investir dans des biens immobiliers, pour créer, administrer, développer et céder ses actifs tels qu'ils seront composés à une époque déterminée et plus particulièrement mais non limitativement, son portefeuille de titres de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, d'acquies par investissement, souscription, prise ferme ou option, tous titres, et tous droits de propriété intellectuelle, de les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autre et de recevoir ou d'accorder des licences relatives aux droits de propriété intellectuelle et d'accorder ou faire bénéficier aux sociétés dans lesquelles la Société détient une participation directe ou indirecte ou toute société du groupe, toute assistance, y compris assistance financière, prêts, avances ou garanties.

Sans préjudice quant à la généralité de l'objet de la Société, cette dernière pourra faire tout ou partie de ce qui suit:

- l'acquisition, la possession, l'administration, la vente, l'échange, le transfert, le commerce et l'investissement dans et l'aliénation d'actions, d'obligations, de fonds, de billets à ordre, de titres de créances et d'autres titres, l'emprunt d'argent et l'émission de titres de créances y relatifs, ainsi que le prêt d'argent;

- l'acquisition de revenus issus de l'aliénation ou de l'autorisation d'exploiter des droits d'auteurs, brevets, dessins, formules ou procédés secrets, marques ou, provenant d'activités similaires;

- l'assistance technique;

- la participation à et la gérance d'autres sociétés.

La Société pourra emprunter sous toute forme et procéder à l'émission privée d'obligations, billets à ordre, titres, certificats de toute nature, à condition qu'ils ne soient pas librement négociables et qu'ils soient émis sous forme nominative uniquement.

D'une manière générale, la Société pourra effectuer toute opération qu'elle estimera nécessaire à l'accomplissement et au développement de son objet.

## **Titre II. - Capital social, Parts sociales**

**Art. 5. Capital social.** Le capital social souscrit de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre de parts sociales existantes.

Le capital social souscrit pourra, à tout moment, être modifié par décision de l'associé unique ou, le cas échéant, par décision de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modifications des statuts.

**Art. 6. Cession des Parts Sociales.** Si la Société a au moins deux associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

En cas de pluralité d'associés, le transfert de parts sociales entre vifs à des non-associés est soumis à l'agrément des associés donné en assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts (3/4) du capital de la Société.

Si la Société n'a qu'un seul associé, les parts sociales seront librement cessibles à des non-associés.

En cas de décès d'un associé, le transfert de parts sociales à des non-associés est soumis à l'agrément des associés représentant au moins trois quarts (3/4) des droits détenus par les associés survivants. Dans ce cas toutefois, l'approbation n'est pas requise si les parts sociales sont transmises soit aux héritiers ayant droit à la réserve légale, soit au conjoint survivant.

Pour aucune raison et en aucun cas, les créanciers, successeurs légaux ou héritiers ne seront autorisés à saisir des actifs ou des documents de la Société.

**Art. 7. Rachat des Parts Sociales.** La Société pourra, dans le respect des dispositions de la Loi, racheter ses propres parts sociales.

L'acquisition et la disposition par la Société de parts sociales de son propre capital social ne pourront avoir lieu qu'en vertu d'une résolution et selon les termes et conditions qui seront décidés par une assemblée générale du ou des associés.

### Titre III. - Assemblées Générales des Associés

**Art. 8. Pouvoirs de l'Assemblée Générale.** Toute assemblée des associés de la Société régulièrement constituée représentera l'intégralité des associés de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus étendus pour décider, réaliser ou ratifier tous les actes en relation avec les activités de la Société.

Sauf disposition légale contraire, les résolutions prises lors d'une assemblée des associés régulièrement convoquée seront adoptées à la majorité simple des associés présents et prenant part au vote.

Le capital social et les autres dispositions des présents statuts pourront, à tout moment, être modifiés par l'associé unique ou par une majorité des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital. Les associés pourront changer la nationalité de la Société par une décision prise à l'unanimité.

Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée des associés, et s'ils constatent qu'ils ont été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci pourra être tenue sans convocation ou publication préalable.

**Art. 9. Vote.** Chaque part sociale donne droit à une voix dans les assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

La Société ne reconnaîtra qu'un titulaire par part; lorsqu'une part sera détenue par plus d'une personne, la Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à cette part jusqu'à ce qu'une personne/entité ait été désignée comme le seul propriétaire vis-à-vis de la Société.

**Art. 10. Associé unique.** Si la Société n'a qu'un seul associé, cet associé unique exerce tous les pouvoirs de l'assemblée générale.

Les décisions de l'associé unique prises dans le cadre du premier paragraphe seront inscrites dans un procès-verbal ou prises par écrit.

De plus, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société représentée par lui seront documentés sur un procès-verbal ou établis par écrit. Néanmoins, cette dernière disposition ne sera pas applicable aux opérations courantes conclues dans les conditions normales.

### Titre IV. - Gérance

**Art. 11. Conseil de gérance.** La Société sera administrée par un ou plusieurs gérants. En cas de pluralité de gérants, ils constituent un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) n'a/n'ont pas besoin d'être associé(s). Le(s) gérants est/sont désigné(s) par l'assemblée générale des associés.

Les gérants sont nommés et révoqués par l'assemblée générale des associés qui définira leurs pouvoirs, leur rémunération et la durée de leurs mandats.

**Art. 12. Réunions.** Le conseil de gérance pourra choisir parmi ses membres un président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera responsable des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des assemblées d'associés.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou d'un gérant, au lieu indiqué dans la convocation à l'assemblée.

Une convocation écrite ou verbale de toute réunion du conseil de gérance devra être adressée à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour la réunion, excepté en circonstances d'urgence auquel cas la nature de ces circonstances devra être mentionnée dans la convocation à l'assemblée. Il pourra être renoncée à cette convocation par l'accord écrit ou par télégramme, télex, télécopie ou par e-mail de tout gérant. Une convocation séparée ne sera pas requise pour des réunions individuelles tenues aux heures et lieux prescrits dans un programme préalablement adopté par une résolution du conseil de gérance.

Tout gérant pourra prendre part à une réunion du conseil de gérance en nommant en tant que mandataire un autre gérant par écrit ou par télégramme, télex, télécopie ou par e-mail.

Les votes pourront également être effectués par écrit ou par télégramme, télex, télécopie ou par e-mail.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Les résolutions prises par écrit, approuvées et signées par tous les gérants auront le même effet que des résolutions votées lors des réunions des gérants.

**Art. 13. Procès-verbal des réunions.** Les procès-verbaux de toute réunion du conseil de gérance devront être signés par le président ou, en son absence, par le président pro tempore qui présidera une telle réunion.

Des copies ou extraits de tels procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou à toute autre occasion devront être signés par le président, le secrétaire ou par deux gérants.

**Art. 14. Pouvoirs.** Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour réaliser tous les actes d'administration et de disposition pour le compte et dans l'intérêt de la Société.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi à l'assemblée générale des associés seront de la compétence du conseil de gérance.

Le conseil de gérance pourra déléguer ses pouvoirs de diriger la gestion journalière et les affaires de la Société ainsi que la représentation de la Société pour une telle gestion et de telles affaires, avec le consentement préalable de l'assemblée générale des associés, à un ou plusieurs membres du conseil de gérance ou à tout comité (dont les membres n'auront pas à être gérants), délibérant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le conseil de gérance déterminera. Il pourra également confier tous les pouvoirs et mandats spéciaux à toute personne, qui ne devra pas nécessairement être gérant, nommer et révoquer tous cadres et employés, et fixer leur rémunération.

**Art. 15. Représentation.** La Société sera engagée par (i) la signature conjointe de deux gérants ou (ii) la signature unique du gérant unique ou (iii) la signature unique ou conjointe de toute(s) personne(s) à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance.

**Art. 16. Responsabilité.** Dans l'exécution de leur mandat, les gérants ne sont pas personnellement responsables des engagements de la Société. En tant que mandataires de la Société, ils seront responsables de l'exercice correct de leurs obligations.

#### Titre V. - Comptes

**Art. 17. Exercice Social.** L'année sociale commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année, à l'exception du premier exercice social qui commencera le jour de la constitution de la Société et se terminera le trente et un décembre de l'année deux mille sept.

**Art. 18. Comptes Annuels.** Le bilan et le compte de pertes et profits seront préparés par le conseil de gérance à la fin de chaque exercice social et seront à la disposition des associés au siège social de la Société.

Les comptes annuels seront ensuite soumis à l'assemblée générale annuelle des associés.

**Art. 19. Bénéfices, Réserves et Dividendes.** L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des dépenses, frais, charges et provisions, tels qu'approuvés par l'assemblée générale annuelle des associés, constituera le bénéfice net de la Société.

Chaque année, un montant égal à cinq pour cent (5%) des bénéfices nets annuels de la Société sera affecté au compte de la réserve légale de la Société. Cette déduction cessera d'être obligatoire lorsque cette réserve atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

Le solde du bénéfice net sera affecté par une résolution de l'assemblée générale des associés, qui pourra décider:

- (i) de payer un dividende aux associés proportionnellement à leurs parts sociales; ou
- (ii) de l'affecter au compte report à nouveau; ou
- (iii) de le transférer à un autre compte de réserve disponible de la Société.

Nonobstant ce qui précède, les associés pourront décider, avant la tenue de l'assemblée générale annuelle, de payer des dividendes intérimaires sur les excédents futurs de l'année sociale en cours, à condition que:

- (i) les comptes annuels de l'exercice social précédant aient été dûment approuvés par une résolution des associés;
- (ii) les dividendes intérimaires soient payés dans les deux (2) mois suivant l'établissement par les gérants des comptes intérimaires montrant la disponibilité de fonds suffisants pour une telle distribution.

Si les dividendes intérimaires payés excèdent le montant finalement distribuable aux associés selon l'assemblée générale annuelle, l'excès ne devra pas être comptabilisé comme un acompte sur dividende mais comme une créance immédiatement exigible de la Société envers les associés.

Les dispositions ci-dessus sont établies sans préjudice du droit de l'assemblée générale des associés de distribuer à tout moment aux associés tout bénéfice provenant des précédents exercices sociaux et reporté ou de toute somme provenant des comptes de réserve distribuable.

#### Titre VI. - Dissolution, Liquidation, Divers

**Art. 20. Liquidation.** En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par un ou plusieurs liquidateurs (qui pourront être des personnes physiques ou morales), nommés par l'assemblée générale des associés décidant la dissolution et qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération.

Le décès, la suspension des droits civils, la banqueroute ou la faillite de l'associé unique ou de l'un des associés ne mettra pas fin à l'existence de la Société.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés proportionnellement aux parts qu'ils détiennent dans la Société.

**Art. 21. Divers.** Tous les points non régis par ces statuts seront déterminés en conformité avec la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

#### *Souscription et libération*

Les cent vingt-cinq (125) parts sociales ont été souscrites par la société PARKRIDGE HOLDINGS RUSSIA LIMITED, préqualifiée.

Toutes les cent vingt-cinq (125) parts sociales ont été intégralement libérées par le souscripteur prénommé de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

#### *Résolutions de l'associée unique*

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associée unique, représentée comme indiqué ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

- 1) Le siège social de la Société est fixé au 69A, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.
- 2) Le nombre des gérants est fixé à trois (3).
- 3) Les personnes suivantes sont nommés gérants pour une durée illimitée:
  - Monsieur Olivier Marbaise, directeur financier, né le 16 août 1973 à Venders (Belgique), demeurant à B-6790 Aubange, 95, rue Gillet (Belgique);
  - Monsieur François Brouxel, avocat à la Cour, né le 16 septembre 1966 à Metz (France), demeurant professionnellement à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse;
  - Monsieur Georges Gudenburg, avocat, né le 25 novembre 1964 à Luxembourg, demeurant professionnellement à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

113839

*Déclaration*

Le notaire instrumentant déclare par la présente avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et déclare expressément qu'elles ont été remplies.

*Dépenses*

Les dépenses, frais, rémunérations ou charges de toute forme incombant à la Société suite à cet acte sont estimées approximativement à mille cinq cents euros.

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente que, sur requête de la partie comparante susnommée, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête de la même personne comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, le présent acte notarié a été acte à Luxembourg, au jour indiqué au début du présent document.

Le document ayant été lu et traduit dans une langue connue du mandataire, connue du notaire par son surnom, ses nom, prénom, état civil et demeure, il a signé ensemble avec le notaire le présent acte original.

Signé: C. Delsemme, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 6 novembre 2006, vol. 539, fol. 58, case 8. – Reçu 125 euros.

*Le Receveur (signé): G. Schlink.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 13 novembre 2006.

J. Seckler.

(123836.3/231/437) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2006.

**SORA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 62.057.

Le bilan et le compte des profits et pertes au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 13 novembre 2006, réf. LSO-BW03429, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 novembre 2006.

*Pour SORA S.A.*

*H. de Graaf*

*Administrateur*

(125148.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2006.

**MSREF IV MESSORIO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R. C. Luxembourg B 121.258.

STATUTES

In the year two thousand and six, on the third of November,  
Before Us, André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg,

There appeared:

1) MSREF IV TE HOLDING L.P., a limited partnership incorporated under the laws of Cayman Islands with registered number MC-12757, having its registered office c/o M&C Corporate Services Limited PO Box 309 GT, Uglad Street, South Church Street, Georgetown, Cayman Island, Cayman Islands;

2) MORGAN STANLEY REAL ESTATE FUND IV INTERNATIONAL-T L.P., a limited partnership incorporated under the law of Delaware with registered number 3362590, having its registered office at 1585 Broadway, New York, NY 10036, United States;

3) MORGAN STANLEY REAL ESTATE INVESTORS IV INTERNATIONAL L.P., a limited partnership incorporated under the law of Delaware with registered number 3400682, having its registered office at 1585 Broadway, New York, NY 10036, United States;

4) MORGAN STANLEY REAL ESTATE FUND IV SPECIAL INTERNATIONAL L.P., a limited partnership incorporated under the law of Delaware with registered number 3400579, having its registered office at 1585 Broadway, New York, NY 10036, United States,

all here duly represented by Laetitia Ambrosi, lawyer, with professional address at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg,

by virtue of proxies given under private seals on October 31, 2006.

The said proxies, signed ne varietur by the proxyholder of the persons appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present Deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties, through their proxyholder, intend to incorporate a société à responsabilité limitée, the Articles of which they have established as follows:

**Art. 1.** There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular the law dated 10th August 1915,

on commercial companies, as amended (hereafter the «Law»), as well as by the articles of association (hereafter the «Articles»), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member company.

**Art. 2.** The object of the Company is the acquisition of participations, interests and units, in Luxembourg or abroad, in any form whatsoever and the management of such participations, interests and units. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever.

The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

The Company may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents and/or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

The Company may carry out any commercial and/or financial transactions with respect to direct or indirect investments in movable and immovable property including but not limited to acquiring, owning, hiring, letting, leasing, renting, dividing, draining, reclaiming, developing, improving, cultivating, building on, selling or otherwise alienating, mortgaging, pledging or otherwise encumbering movable or immovable property.

The above description is to be understood in the broadest senses and the above enumeration is not limiting.

**Art. 3.** The Company is formed for an unlimited period of time.

**Art. 4.** The Company will have the name MSREF IV MESSORIO, S.à r.l.

**Art. 5.** The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its partners deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

**Art. 6.** The capital is set at one hundred thousand Euro (EUR 100,000.-) divided into four thousand (4,000) shares of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.

**Art. 7.** The capital may be changed at any time by a decision of the single partner or by decision of the partners' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.

**Art. 8.** Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

**Art. 9.** Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

**Art. 10.** In case of a single partner, the Company's shares held by the single partner are freely transferable.

In the case of plurality of partners, the shares held by each partner may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

**Art. 11.** The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single partner or of one of the partners.

**Art. 12.** The Company is managed by one or several managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers, composed of manager(s) of category A and of manager(s) of category B.

The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) may be dismissed ad nutum.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

In case of a single manager, the Company shall be validly committed towards third parties by the sole signature of its single manager.

In case of plurality of managers, the company will be validly committed towards third parties by the joint signature of a category A manager acting together with a category B manager.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate all or part of his powers to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meetings.

Any and all managers may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

**Art. 13.** The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

**Art. 14.** The single partner assumes all powers conferred to the general partner meeting.

In case of a plurality of partners, each partner may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each partner has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three-quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

**Art. 15.** The Company's year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December.

**Art. 16.** Each year, with reference to 31st of December, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 17.** The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the partners) commensurate to his/their share holding in the Company.

The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers is authorized to decide and to distribute interim dividends at any time, under the following conditions:

1. The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers will prepare interim statement of accounts which are the basis for the distribution of interim dividends;

2. These interim statement of accounts shows that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits as per the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve in accordance with the Law or these Articles.

**Art. 18.** At the time of Winding-up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed by the partners who shall determine their powers and remuneration.

**Art. 19.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

#### *Subscription - Payment*

The shares have been subscribed by the partners of the company, as follows:

- MSREF IV TE HOLDING L.P. ....	1,753 shares
- MORGAN STANLEY REAL ESTATE FUND IV INTERNATIONAL-T L.P. ....	1,311 shares
- MORGAN STANLEY REAL ESTATE INVESTORS IV INTERNATIONAL L.P. ....	140 shares
- MORGAN STANLEY REAL ESTATE FUND IV SPECIAL INTERNATIONAL L.P. ....	796 shares
Total .....	4,000 shares

The shares have been fully paid up in cash, so that the sum of one hundred thousand Euro (EUR 100,000.-) is now available to the company, proof of which has been given to the undersigned notary who acknowledges it.

#### *Transitory provisions*

The first financial year shall begin today and finish on December 31, 2007.

#### *Estimate*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately three thousand one hundred and fifty (3,150.-) euro.

#### *Resolutions of the partners*

1) The company will be administered by the following managers:

##### *Category A managers:*

- Thijs van Ingen, director of companies, born on December 5, 1974 in Tiel, The Netherlands, having his professional address at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

- Mark Beckett, director of companies, born on September 14, 1975 in London, Great Britain, having his professional address at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

*Category B managers:*

- Martijn Bosch, Financial Controller, born on October 28, 1976 in Hengelo, The Netherlands, with professional address at Kabelweg 37, Coengebouw, 10th Floor, 1014 BA Amsterdam, The Netherlands;
- Jan-Dries Mulder, Manager, born on February 7, 1973 in Veendam, The Netherlands, with professional address at Kabelweg 37, Coengebouw, 10th Floor, 1014 BA Amsterdam, The Netherlands.

The duration of their mandate is unlimited.

2) The address of the Company is at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.

In faith of which We, the undersigned notary, have set our hand and seal in Luxembourg-City, on the day and year named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, hereby states that on request of the appearing party, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated into the language of the appearing party's mandatory, she signed together with Us, the notary, the present original deed.

**Traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille six, le trois novembre,

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg,

Ont comparu:

1) MSREF IV TE HOLDING L.P., une société régie suivant les lois des Cayman enregistrée sous le numéro MC-12757, ayant son siège social au M&C Corporate Services Limited, PO Box 309GT, Uglan House, South Church Street, Georgetown, Grand Cayman, îles Cayman;

2) MORGAN STANLEY REAL ESTATE FUND IV INTERNATIONAL-T L.P., une société régie suivant les lois de Delaware enregistrée sous le numéro 3362590, ayant son siège social au 1585 Broadway, New York, NY 10036, Etats-Unis;

3) MORGAN STANLEY REAL ESTATE INVESTORS IV INTERNATIONAL L.P., une société régie suivant les lois de Delaware enregistrée sous le numéro 3400682, ayant son siège social au 1585 Broadway, New York, NY 10036, Etats-Unis;

4) MORGAN STANLEY REAL ESTATE FUND IV SPECIAL INTERNATIONAL L.P., une société régie suivant les lois de Delaware enregistrée sous le numéro 3400579, ayant son siège social au 1585 Broadway, New York, NY 10036, Etats-Unis,

ici dûment représentées par Laetitia Ambrosi, juriste, demeurant professionnellement au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg,

en vertu de procurations données sous seing privé le 31 octobre 2006.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varient par la mandataire des comparantes et le notaire instrumentaire, demeureront annexées aux présentes pour être enregistrées en même temps.

Lesquelles comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont déclaré vouloir constituer une société à responsabilité limitée dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «La Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux Sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «La Loi»), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après «les Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

**Art. 2.** L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par voie de souscription, achat, échange ou de toute autre manière des actions, parts et autres valeurs mobilières, obligations, bons de caisse, certificats de dépôt et autres instruments de dettes et plus généralement toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée.

La Société pourra emprunter, sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de titres, obligations, bons de caisse et tous titres de dettes et/ou de valeurs mobilières. La Société pourra accorder tous crédits, y compris les intérêts de prêts et/ou par l'émission de valeurs mobilières à ses filiales, Sociétés affiliées ou toute autre Société. Elle peut aussi apporter des garanties en faveur de tiers afin d'assurer ses obligations ou les obligations de ses filiales, Sociétés affiliées ou toute autre Société. La Société pourra en outre mettre en gage, transférer, encombrer ou autrement créer une garantie sur certains de ses actifs.

La Société pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets et/ou autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, change, taux d'intérêt et autres risques.

La Société peut faire toutes opérations commerciales et/ou financières en relation directe ou indirecte avec des investissements de propriété mobiliers et immobiliers y compris mais non limité à l'acquisition, la possession, le louage, la location, le leasing, le bail, la division, le drainage, la réclamation, le développement, l'amélioration, la culture, la construction, la vente ou toute autre aliénation, hypothèque, gage ou toute autre obstruction de propriété mobilière ou immobilière.

L'énumération qui précède est purement énonciative et non limitative.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La Société aura la dénomination MSREF IV MESSORIO, S.à r.l.

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège sociale peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de cent mille euros (EUR 100.000,-) représenté par quatre mille (4.000) parts sociales de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

**Art. 7.** Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

**Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

**Art. 9.** Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

**Art. 10.** Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé ies parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

**Art. 11.** La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

**Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance, composés de gérant(s) de catégorie A et de gérant(s) de catégorie B.

Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera valablement engagée envers les tiers par la seule signature du gérant unique.

En cas de pluralité de gérants, la Société sera valablement engagée par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A agissant avec un gérant de catégorie B.

Le gérant, ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence call par téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

**Art. 13.** Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

**Art. 14.** L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

**Art. 15.** L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre.

**Art. 16.** Chaque année, au trente et un décembre, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

**Art. 17.** Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance est autorisé à décider et à distribuer des dividendes intérimaires, à tout moment, sous les conditions suivantes:

1. Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance préparera une situation intérimaires des comptes de la Société qui constituera la base pour la distribution des dividendes intérimaires;

2. Ces comptes intérimaires devront montrer des fonds disponibles suffisants afin de permettre une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas excéder les bénéfices réalisés à la clôture de l'exercice fiscal précédent, augmenté du bénéfice reporté et réserves distribuables et diminué des pertes reportées et montants alloués à la réserve légale, en conformité avec la Loi ou les présents statuts.

**Art. 18.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

**Art. 19.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

#### *Souscription - Libération*

Les parts sociales ont été souscrites par les associées de la Société, comme suit:

- MSREF IV TE HOLDING L.P. ....	1.753 parts
- MORGAN STANLEY REAL ESTATE FUND IV INTERNATIONAL-T L.P. ....	1.311 parts
- MORGAN STANLEY REAL ESTATE INVESTORS IV INTERNATIONAL L.P.. ....	140 parts
- MORGAN STANLEY REAL ESTATE FUND IV SPECIAL INTERNATIONAL L.P.. ....	796 parts
Total .....	4.000 parts

Toutes les parts sociales ont été souscrites par les associés de la Société.

Toutes les parts sociales ont été intégralement souscrites et libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de cent mille euros (EUR 100.000,-) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2007.

#### *Frais*

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent au souscripteur ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ trois mille cent cinquante (3.150,-) euros.

#### *Décisions des associés*

1) La Société est administrée par les gérants suivants:

##### *Gérants de catégorie A:*

- Thijs van Ingen, administrateur de sociétés, né le 5 décembre 1974 à Tiel, Pays-Bas, ayant son adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

- Mark Beckett, administrateur de sociétés, né le 14 septembre 1975 à Londres, Grande-Bretagne, ayant son adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

##### *Gérants de catégorie B:*

- Martijn Bosch, Financial Controller, né le 28 octobre 1976 à Hengelo, Pays-Bas, ayant son adresse professionnelle au Kabelweg 37, Coengebouw, 10th Floor, 1014 BA Amsterdam, Pays-Bas;

- Jan-Dries Mulder, Gérant, né le 7 février 1973 à Veendam, Pays-Bas, ayant son adresse professionnelle au Kabelweg 37, Coengebouw, 10th Floor, 1014 BA Amsterdam, Pays-Bas.

La durée de leur mandat est illimitée.

2) L'adresse du siège social est fixée au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par le présent qu'à la requête de la comparante le présent acte de constitution est rédigé en anglais, suivi d'une version française; à la requête de la même comparante et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des comparantes, celle-ci a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: L. Ambrosi, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 8 novembre 2006, vol. 30CS, fol. 26, case 2. – Reçu 1.000 euros.

Le Receveur ff. (signé): Tholl.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 novembre 2006.

A. Schwachtgen.

(124184.3/230/331) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2006.

113845

**SORA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R. C. Luxembourg B 62.057.

Le bilan et le compte des profits et pertes au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 14 novembre 2006, réf. LSO-BW03774, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2006. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 novembre 2006.

*Pour SORA S.A.*

H. de Graaf

*Administrateur*

(125153.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2006.

---

**SORA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R. C. Luxembourg B 62.057.

Le bilan et le compte des profits et pertes au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 14 novembre 2006, réf. LSO-BW03776, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2006. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 novembre 2006.

*Pour SORA S.A.*

H. de Graaf

*Administrateur*

(125156.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2006.

---

**SORA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R. C. Luxembourg B 62.057.

Le bilan et le compte des profits et pertes au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 14 novembre 2006, réf. LSO-BW03781, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2006. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 novembre 2006.

*Pour SORA S.A.*

H. de Graaf

*Administrateur*

(125163.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2006.

---

**CAZERPO LLC S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 31.000.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.  
R. C. Luxembourg B 100.232.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 16 novembre 2006, réf. LSO-BW04657, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 novembre 2006.

Signature.

(125212.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2006.

---

**RESAM EUROPE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 107.012.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 16 novembre 2006, réf. LSO-BW04754, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(125273.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2006.

---

113846

**SORA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R. C. Luxembourg B 62.057.

Le bilan et le compte des profits et pertes au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 14 novembre 2006, réf. LSO-BW03792, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2006.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 novembre 2006.

Pour SORA S.A.

H. de Graaf

Administrateur

(125167.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2006.

---

**SORA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R. C. Luxembourg B 62.057.

Le bilan et le compte des profits et pertes au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 14 novembre 2006, réf. LSO-BW03794, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2006.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 novembre 2006.

Pour SORA S.A.

H. de Graaf

Administrateur

(125186.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2006.

---

**ENIC SPORTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R. C. Luxembourg B 61.404.

Le bilan et le compte des profits et pertes au 30 juin 2001, enregistrés à Luxembourg, le 14 novembre 2006, réf. LSO-BW03764, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2006.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 novembre 2006.

Pour ENIC SPORTS, S.à r.l.

UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l.

Gérant

Signatures

(125194.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2006.

---

**MIMI & KOKO INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.  
R. C. Luxembourg B 121.257.

STATUTS

L'an deux mille six, le huit novembre,

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Remich (Grand-Duché de Luxembourg), agissant en remplacement de Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), momentanément absent, lequel dernier nommé restera dépositaire du présent acte,

Ont comparu:

1) La société ACONBURY OVERSEAS S.A., ayant son siège social à East 53rd Street, Marbella, Swiss Bank Building, Panama, République de Panama,

ici représentée par Monsieur Marc Koeune, économiste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée à Panama, le 27 octobre 2006.

2) La société ROMERO PROPERTY SERVICES LIMITED, ayant son siège social au 22, Buckingham Gate, 4th Floor, Londres SW1E 6LB, Angleterre,

ici représentée par Monsieur Marc Koeune, préqualifié,

en vertu d'une procuration donnée à Londres, le 27 octobre 2006.

Lesdites procurations paraphées ne varietur par le mandataire des comparantes et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être déposées auprès des autorités d'enregistrement.

Lesquelles comparantes, par leur mandataire, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elles vont constituer entre elles:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de MIMI & KOKO INVESTMENTS S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée. La société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

**Art. 2.** La société a pour objet, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet, dans la mesure où la société sera considérée selon les dispositions applicables comme SOCIETE DE PARTICIPATIONS FINANCIERES.

La société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter.

**Art. 3.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) divisé en quinze mille cinq cents (15.500) actions d'une valeur nominale de deux euros (EUR 2,-) chacune.

**Art. 4.** Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Le capital social de la société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'assemblée générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts.

**Art. 5.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 6.** Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

De même, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payable en quelque monnaie que ce soit.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Les opérations suivantes sont du ressort exclusif de l'assemblée générale des actionnaires:

- L'acquisition de parts ou actions de sociétés tierces;
- La vente de parts ou actions de sociétés tierces.

Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, lettre, télégramme, télécopie, e-mail, ainsi que par téléconférence. Si les décisions sont prises par téléconférence ou e-mail, un procès-verbal sera dressé et signé par tous les administrateurs qui ont participé. Les résolutions par écrit approuvées et signées par tous les administrateurs auront les mêmes effets que les résolutions adoptées lors des réunions du conseil d'administration. Le conseil d'administration peut également prendre ses décisions par voie circulaire.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix.

La société se trouve engagée par les signatures conjointes de deux administrateurs.

**Art. 7.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

**Art. 8.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 9.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le 9 avril à 16.30 heures à Luxembourg, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour n'est pas un jour ouvrable, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 10.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

**Art. 11.** L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

**Art. 12.** Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

**Art. 13.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

1) Le premier exercice social commence aujourd'hui même et finit le 31 décembre 2007.

2) La première assemblée générale annuelle aura lieu en 2008.

#### *Souscription et libération*

Les comparantes précitées ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

1) La société ACONBURY OVERSEAS S.A., préqualifiée, une action .....	1
2) La société ROMERO PROPERTY SERVICES LIMITED, préqualifiée, quinze mille quatre cent quatre-vingt-dix-neuf actions .....	15.499
Total: quinze mille cinq cents actions .....	15.500

Toutes les actions ont été entièrement libérées en espèces de sorte que le montant de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) est à la libre disposition de la société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

#### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de mille huit cent cinquante (1.850,-) euros.

#### *Déclaration*

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Assemblée constitutive*

Et à l'instant les comparantes préqualifiées, représentant l'intégralité du capital social, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent dûment convoquées, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, elles ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1) Le nombre des administrateurs est fixé à quatre (4) et celui des commissaires à un (1).

2) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

a) Monsieur Marc Koeune, économiste, né le 4 octobre 1969 à Luxembourg - Luxembourg et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;

b) Monsieur Michaël Zianveni, juriste, né le 4 mars 1974 à Villepinte - France et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;

c) Monsieur Sébastien Gravière, juriste, né le 9 avril 1973 à Nancy - France et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;

d) Monsieur Jean-Yves Nicolas, employé privé, né le 16 janvier 1975 à Vielsalm - Belgique et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

3) Est appelé aux fonctions de commissaire:

Monsieur Michèle Romerio, domicilié à Carabella, CH-6582 Pianezzo, Suisse.

4) Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2011.

5) Le siège de la société est fixé au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, celles-ci, par leur mandataire, ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. Koeune, M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 10 novembre 2006, vol. 30CS, fol. 29, case 9. – Reçu 310 euros.

Le Releveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 novembre 2006.

A. Schwachtgen.

(124182.3/230/144) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2006.

**DOMUS MERCURII INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 82.624.

Constituée par-devant M<sup>e</sup> Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 11 juin 2001, acte publié au Mémorial C n° 1217 du 22 décembre 2001. Modifiée par-devant le même notaire en date du 13 juillet 2005, acte publié au Mémorial C n° 1428 du 21 décembre 2005.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 9 novembre 2006, réf. LSO-BW01979, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour DOMUS MERCURII INVESTMENTS, S.à r.l.*

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

(125200.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2006.

---

**FIRST DATA CORPORATION (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,-.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R. C. Luxembourg B 95.433.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 16 novembre 2006, réf. LSO-BW04663, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 novembre 2006.

B. Zech.

(125220.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2006.

---

**IMPRESA S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 31.000.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R. C. Luxembourg B 86.460.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 16 novembre 2006, réf. LSO-BW04664, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 novembre 2006.

Signatures.

(125223.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2006.

---

**IMPRESA S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 31.000.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R. C. Luxembourg B 86.460.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 16 novembre 2006, réf. LSO-BW04667, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 novembre 2006.

Signatures.

(125227.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2006.

---

**TPS FRIGORIFIQUE FLOREAN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3428 Dudelange, 21A, route de Boudersberg.

R. C. Luxembourg B 103.353.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 13 novembre 2006, réf. LSO-BW03538, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

UNIVERSALIA (FIDUCIAIRE) S.A.

Signature

(125281.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2006.

---

**LEGAFFA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.  
R. C. Luxembourg B 100.485.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 16 novembre 2006, réf. LSO-BW04695, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 août 2006.

*Pour la société*

FIDUCIAIRE WEBER ET BONTEMPS

*Réviseurs d'entreprises*

Signatures

(125247.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2006.

---

**SOCIETE EUROPEENNE DE DEVELOPPEMENT HOTELIER S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.  
R. C. Luxembourg B 88.511.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 16 novembre 2006, réf. LSO-BW04757, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(125274.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2006.

---

**KSM PARTICIPATIONS MOBILIERES ET IMMOBILIERES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 94.138.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 16 novembre 2006, réf. LSO-BW04588, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*KSM PARTICIPATIONS MOBILIERES ET IMMOBILIERES S.A.*

*Signature / Signature*

*Administrateur / Administrateur*

(125283.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2006.

---

**TPS FRIGORIFIQUE FLOREAN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3428 Dudelange, 21A, route de Boudersberg.  
R. C. Luxembourg B 103.353.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 13 novembre 2006, réf. LSO-BW03537, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*UNIVERSALIA (FIDUCIAIRE) S.A.*

*Signature*

(125284.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2006.

---

**AGATE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 408.776.750,00.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 85.808.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 16 novembre 2006, réf. LSO-BW04580, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*AGATE, S.à r.l.*

*Signature / Signature*

*Gérant / Gérant*

(125286.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2006.

---

113851

**MAREXBEL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8080 Bertrange, 36, route de Longwy.  
R. C. Luxembourg B 43.397.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 13 novembre 2006, réf. LSO-BW03535, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

UNIVERSALIA (FIDUCIAIRE) S.A.

Signature

(125288.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2006.

---

**SA.RO.MI. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.  
R. C. Luxembourg B 57.820.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 16 novembre 2006, réf. LSO-BW04810, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 novembre 2006.

*Pour le Conseil d'Administration*

Signatures

(125291.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2006.

---

**SA.RO.MI. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.  
R. C. Luxembourg B 57.820.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 16 novembre 2006, réf. LSO-BW04812, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 novembre 2006.

*Pour le Conseil d'Administration*

Signatures

(125293.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2006.

---

**REAL SOFTWARE FINANCE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.  
R. C. Luxembourg B 93.861.

*Extrait des résolutions prises par écrit par l'associé unique le 18 octobre 2006*

L'associé unique de la Société a constaté et accepté la démission de Monsieur Michael Hirano de sa fonction de gérant de la Société avec effet au 15 septembre 2006.

L'associé unique de la Société a nommé, avec effet au 18 octobre 2006, Monsieur Lindsay Wynter, comptable, demeurant à 7150 Pinecone Court, Longmont, Colorado 80503, Etats-Unis d'Amérique, en tant que gérant de la Société pour une durée illimitée.

Le conseil de gérance de la Société se compose dorénavant des personnes suivantes:

- Monsieur Lindsay Wynter;
- Monsieur Ashley Adbo;
- Monsieur Brent Dwayne Bradley.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait

REAL SOFTWARE FINANCE, S.à r.l.

Signature

Mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 10 novembre 2006, réf. LSO-BW02883. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(125536.3//24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2006.

---

**LBREP II ADAM, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.

R. C. Luxembourg B 121.572.

—  
STATUTES

In the year two thousand and six, on the twenty-seventh of October.

Before Us Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

LBREP II EUROPE HOLDINGS, S.à r.l., a private limited liability company, incorporated and existing under the laws of Luxembourg, registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg, section B, under number 106.232, and having its registered office at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg,

here represented by Ms. Anne-sophie Saunier, employee, with professional address at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg,

by virtue of one proxy given on October 26, 2006.

The said proxy, signed *ne varietur* by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company:

**Art. 1.** There is formed a private limited liability company, which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of association (hereafter the «Articles»), which specify in the articles 7, 10, 11 and 16 the exceptional rules applying to one member companies.

**Art. 2.** The Company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The Company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents, grant to the companies in which it has participating interests any support, loans, advances or guarantees.

In general, the Company may carry out any financial, commercial, industrial, personal or real estate transactions, take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes or which are liable to promote their development or extension.

The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds or any other instruments which may be convertible.

**Art. 3.** The Company is formed for an unlimited period of time.

**Art. 4.** The Company will have the name LBREP II ADAM, S.à r.l.

**Art. 5.** The registered office of the Company is established in Senningerberg.

It may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the Manager or in case of plurality of Managers, by a decision of the board of Managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

**Art. 6.** The share capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.

**Art. 7.** The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by a decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 16 of the Articles.

**Art. 8.** Each share entitles the holder thereof to a fraction of the Company's assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

**Art. 9.** Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

**Art. 10.** In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable. In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

**Art. 11.** The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

**Art. 12.** The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a Board of Managers composed of Category A Managers and Category B Managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) may be dismissed *ad nutum*.

**Art. 13.** In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound in all circumstances by the sole signature of any Category A Manager or the joint signature of one Category A Manager and one Category B Manager.

**Art. 14.** The manager(s) may sub-delegate all or part of his(their) powers to one or several ad hoc agents, appointed in accordance with the rules of representation of the Company by its manager(s), and the manager(s) will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented, including at least the favourable vote of one Category A Manager.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meetings.

Any and all managers may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the manager(s) showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

**Art. 15.** The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers assumes, by reason of his position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him in the name of the Company.

**Art. 16.** The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three-quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

**Art. 17.** The Company's accounting year starts on the first of January of each year and ends on the thirty-first of December of each year.

**Art. 18.** At the end of each financial year, the Company's accounts are established and the Board of Managers (or the sole manager) prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 19.** The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profit of the Company is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

The balance of the net profit may be distributed to the shareholder(s) in proportion to his/their shareholding in the Company.

**Art. 20.** At the time of winding up the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

**Art. 21.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

#### *Transitory provision*

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the thirty-first of December 2007.

#### *Subscription - payment*

The articles of association having thus been established, LBREP II EUROPE HOLDINGS, S.à r.l., prenamed, declared to subscribe to the five hundred (500) shares and have them fully paid up in nominal value by contribution in cash of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-).

The amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) has been fully paid up in cash and is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

#### *Costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at two thousand Euro (EUR 2,000.-).

#### *Resolutions of the sole shareholder*

1) The sole shareholder resolves to appoint the following persons as Managers of the Company for an unlimited period of time:

*Category A Managers:*

- Mr. Rodolpho Amboss, Chief Financial Officer, born on the 10th of May 1963 in Cachoeiro de Itapemirim, E.S. (Brazil), with professional address at 399 Park Avenue, 8th Floor, New York, NY 10022, United States of America.
- Mr. Robert Shaw, Senior Vice President, born on October 5, 1966 in New York (USA), with professional address at 399 Park Avenue, New York, NY 10022, United States of America.

*Category B Managers:*

- Mr. John McCarthy, Company Director, born on the 6th of September 1961 in New York (United States of America), residing at 120 Regents Park Road, London NW1 8XL, United Kingdom.
- Mr. Benoît Jean J. Bauduin, Company Director, born on the 31st March 1976 in Messancy (Belgium), with professional address at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duchy of Luxembourg.

The Company shall be bound by the sole signature of any Category A Manager or the joint signature of one Category A Manager and one Category B Manager.

2) The sole shareholder resolves to appoint the following persons as Managers of the Company for a period ending on January 27th, 2007:

*Category A Managers:*

- Mrs. Anne Lemonnier, Senior Vice President (London), born on November 14, 1967, in Coutances (France), with professional address at 25 Bank Street, 29th Floor, London E14 5LE, United Kingdom,
- Mr. David Gillerman, Vice President (London), born on February 27, 1972, in Tel-Aviv, Israel, with professional address at 25 Bank Street, 29th Floor, London E14 SLE, United Kingdom.

3) The sole shareholder resolves to fix the address of the Company at 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg.

*Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille six, le vingt-sept octobre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

LBREP II EUROPE HOLDINGS, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 106.232, et ayant son siège social à 1 B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg,

ici représentée par Mademoiselle Anne-Sophie Saunier, employée privée, ayant adresse professionnelle à 1 B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg,

en vertu d'une procuration donnée le 26 octobre 2006.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une Société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les «Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 16, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

**Art. 2.** La Société peut réaliser toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

En général, la Société pourra également réaliser toute opération financière, commerciale, industrielle, mobilière ou immobilière, et prendre toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et faire toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission d'obligations ou d'autres instruments qui pourront être convertibles.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La Société a comme dénomination LBREP II ADAM, S.à r.l.

**Art. 5.** Le siège social est établi à Senningerberg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euro (EUR 25,-) chacune.

**Art. 7.** Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 16 des présents Statuts.

**Art. 8.** Chaque part sociale donne droit pour son détenteur à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

**Art. 9.** Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

**Art. 10.** Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

**Art. 11.** La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

**Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un Conseil de Gérance composé de gérants de catégorie A et de gérants de catégorie B. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

**Art. 13.** Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.

La Société est engagée en toutes circonstances par la seule signature d'un gérant de catégorie A ou par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B.

**Art. 14.** Le(s) gérant(s) peut(peuvent) subdéléguer la totalité ou une partie de ses(leurs) pouvoirs à un ou plusieurs agents ad hoc, nommé en conformité avec les règles de représentation de la Société, et le(s) gérant(s) détermine(nt) les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du Conseil de Gérance sont adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés, avec au moins le vote affirmatif d'un gérant de catégorie A.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil de Gérance.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence call par téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le(s) gérant(s) duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

**Art. 15.** Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

**Art. 16.** L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

**Art. 17.** L'année sociale commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

**Art. 18.** Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le gérant (ou le Conseil de Gérance) prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

**Art. 19.** Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la consti-

tution de la réserve légale, jusqu'à celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

**Art. 20.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

**Art. 21.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

*Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le trente et un décembre 2007.

*Souscription - Libération*

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, LBREP II EUROPE HOLDINGS, S.à r.l., précitée, déclare souscrire aux cinq cents (500) parts sociales et les libérer entièrement en valeur nominale par apport en liquide de douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,-).

Un montant de douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,-) a été intégralement libéré en liquide et se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

*Frais*

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ deux mille Euro (EUR 2.000,-).

*Décision de l'associé unique*

1) L'associé unique décide de nommer les personnes suivantes en leur qualité respective de gérant de la Société pour une durée indéterminée:

*Gérant de catégorie A:*

- Monsieur Rodolpho Amboss, Directeur Financier, né le 10 mai 1963 à Cachoeiro de Itapemirim, E.S. (Brésil), ayant adresse professionnelle à 399 Park Avenue, 8th Floor, New York, NY 10022, Etats-Unis d'Amérique;

- M. Robert Shaw, Vice-Président, né le 5 octobre 1966 à New York (USA), ayant adresse professionnelle à 399 Park Avenue, New York, NY 10022, Etats-Unis d'Amérique.

*Gérants de catégorie B:*

- Monsieur John McCarthy, administrateur de sociétés, né le 6 septembre 1961 à New York (Etats-Unis d'Amérique), résidant à 120 Regents Park Road, Londres NW1 8XL, Royaume-Uni.

- Monsieur Benoît Jean J. Bauduin, administrateur de sociétés, né le 31 mars 1976 à Messancy (Belgique), ayant adresse professionnelle au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg.

La Société est engagée en toutes circonstances par la seule signature d'un gérant de catégorie A ou par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B.

2) L'associé unique décide de nommer les personnes suivantes en leur qualité respective de gérant de la Société pour une période s'achevant le 27 janvier 2007:

*Gérants de catégorie A:*

- Mme Anne Lemonnier, Senior Vice Président (Londres), née le 14 novembre 1967, à Coutances (France), ayant adresse professionnelle au 25 Bank Street, 29th Floor, Londres E14 5LE, Royaume-Uni,

- M. David Gillerman, Vice Président (Londres), né le 27 février 1972 à Tel-Aviv, Israël, ayant adresse professionnelle au 25 Bank Street, 29th Floor, Londres E14 SLE, Royaume-Uni.

3) L'associé unique décide de fixer l'adresse du siège social à 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg.

*Déclaration*

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. S. Saunier, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 3 novembre 2006, vol. 155S, fol. 91, case 6. – Reçu 125 euros.

*Le Receveur ff. (signé):* Tholl.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 novembre 2006.

J. Elvinger.

(127310.3/211/297) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2006.